



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9265<sup>e</sup>** séance

Mardi 21 février 2023, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Présidentes :* M<sup>me</sup> Frazier/M<sup>me</sup> Gatt ..... (Malte)

*Membres :*

Albanie .....	M <sup>me</sup> Dautllari
Brésil .....	M. de Almeida Filho
Chine .....	M. Dai Bing
Émirats arabes unis .....	M <sup>me</sup> Nusseibeh
Équateur .....	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique .....	M. Wood
Fédération de Russie .....	M. Polyanskiy
France .....	M. de Rivière
Gabon .....	M. Biang
Ghana .....	M <sup>me</sup> Barnor
Japon .....	M. Yamanaka
Mozambique .....	M. Afonso
Suisse .....	M <sup>me</sup> Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	M <sup>me</sup> Jacobs

## Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2023/108)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en République centrafricaine**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2023/108)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M<sup>me</sup> Sylvie Valérie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : S. E. M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; et S. E. M. Omar Hilale, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/108, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Rugwabiza.

**M<sup>me</sup> Rugwabiza** (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi d'être aujourd'hui au Conseil de sécurité pour présenter le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2023/108) et rendre compte de l'évolution récente de la situation et de l'application du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Le processus de paix et le processus politique, sous la direction du Gouvernement et la coordination efficace du Premier Ministre, ont continué de progresser en ce qui concerne la mise en œuvre du calendrier adopté le 29 août 2022 par le Gouvernement, qui, comme

le Conseil s'en souviendra, vise à mutualiser l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et la feuille de route de Luanda. Bien que nous souhaitions toujours que la paix soit rapidement instaurée, nous sommes également heureux de constater que des progrès progressifs ont été réalisés grâce à l'appropriation accrue du processus par le Gouvernement, notamment pour ce qui est de la préparation des élections locales, de la réforme du secteur de la sécurité, de l'extension de l'autorité de l'État et de l'adoption d'un cadre opérationnel pour la gestion des frontières. Ces mesures sont les bienvenues, car la population centrafricaine est aux prises avec une myriade de difficultés, auxquelles s'ajoute la détérioration de la situation socioéconomique.

La lutte contre la violence est au cœur du processus de paix en République centrafricaine. Le chemin qui mène à une paix durable passe par un dialogue inclusif et constructif, car les solutions militaires ne peuvent à elles seules permettre de régler le conflit de manière décisive ou pérenne. Le dialogue politique avec les chefs des groupes armés demeure essentiel et commence à donner de modestes résultats. En décembre 2022, nous avons assisté à la dissolution de quatre groupes armés signataires de l'Accord politique et représentés au sein du Gouvernement, à savoir le Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique, le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice, l'Union des forces républicaines et l'Union des forces républicaines fondamentales.

Cela démontre qu'un dialogue politique, associé à de véritables mesures incitatives et solutions de remplacement en faveur des groupes armés, peut créer une dynamique propice à un dialogue inclusif et constructif. Les efforts que font les autorités nationales pour étudier les possibilités d'intégration des ex-combattants dans les forces de sécurité, y compris les unités spéciales mixtes de sécurité, ainsi que de réintégration socioéconomique à long terme des ex-combattants, sont accueillis favorablement et requièrent le soutien des partenaires internationaux.

Des mesures louables ont été prises, et d'autres sont à venir. Nous attendons avec impatience que le Gouvernement procède au prochain examen stratégique du processus de paix et du processus politique après le premier, qui a eu lieu en juin 2022. Ce sera l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis et les défis à relever. À cette fin, la stratégie adoptée par le Gouvernement pour nouer le dialogue avec les chefs des groupes armés qui ne participent pas au processus de paix reste indispensable pour que des progrès continuent d'être accomplis.

Dans le même temps, il est encore possible de faire progresser la mise en œuvre du processus de paix et du processus politique et de préserver les progrès déjà réalisés. Cela exigera davantage d'engagement et de mobilisation de la part des partenaires de la République centrafricaine, y compris dans la sous-région. Les élections locales à venir, qui seront les premières organisées en République centrafricaine depuis 1988, représentent une occasion à ne pas manquer. Ces élections pourraient permettre de renforcer la gouvernance locale et de promouvoir la décentralisation des services dans un pays où l'exclusion et les disparités entre le centre et la périphérie comptent parmi les causes profondes des conflits récurrents.

Je ne soulignerai jamais assez l'importance que revêtent les élections locales, qui sont un élément clef de l'accord de paix politique. Elles offrent la possibilité d'élargir l'espace politique de sorte à inclure les groupes traditionnellement marginalisés, comme les femmes et les jeunes, tout en donnant aux ex-combattants et aux chefs de groupes armés qui ont déposé les armes et sont restés engagés dans le processus de paix une chance de faire entendre leur voix. Qui plus est, ce scrutin sera pour le Gouvernement l'occasion de nouer un véritable dialogue avec l'opposition politique.

Les autorités centrafricaines ont pris des mesures pour créer un environnement propice aux élections locales, notamment en améliorant le cadre juridique et en actualisant le code électoral afin d'encourager la participation des femmes. L'adoption d'une nouvelle loi a donné lieu à la création de plus de 200 circonscriptions. Mardi dernier, le Premier Ministre, le Président de l'Autorité nationale des élections et moi-même avons signé un plan de sécurité intégré en vue de la tenue des élections locales. Ces élections doivent être inclusives pour être crédibles. Tous les citoyens, y compris ceux qui vivent dans des zones reculées et les centaines de milliers de déplacés, doivent pouvoir s'inscrire sur les listes électorales.

Malheureusement, l'organisation des élections locales se heurte à de nombreux problèmes, notamment un manque criant de financement. J'appelle les partenaires de la République centrafricaine à appuyer ces élections, compte tenu de tous les avantages qu'elles sont susceptibles d'apporter à la République centrafricaine et à son peuple. D'autres défis se posent. Les élections se dérouleront également dans un climat de sécurité tendu, et nous devons prendre conscience que les groupes armés pourraient semer le trouble. Une autre difficulté sera de veiller à ce que les élus aient les moyens et les ressources nécessaires pour assumer et exercer normalement leurs fonctions. Après les

élections, les responsables nouvellement élus auront besoin d'un soutien considérable, en particulier dans les zones où l'administration locale a été inexistante pendant des décennies et où les infrastructures ont été détruites ou sont tombées en ruine durant les multiples cycles de conflit. Enfin, quels que soient les désaccords existants entre les principales parties prenantes, il est essentiel de poursuivre un dialogue politique ouvert et un processus politique inclusif, de manière à ne pas attiser les tensions ou la violence. Je me félicite que le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, ait affirmé que les élections locales ne seraient pas associées à un quelconque référendum sur la Constitution.

La République centrafricaine a connu une période de stabilité et de calme relatifs pendant la saison des pluies. Je dois néanmoins signaler que depuis décembre 2022, avec le début de la saison sèche, les groupes armés ont intensifié leurs activités et leurs attaques. Malheureusement, cette résurgence de la violence fait partie du schéma habituel des conflits qui sévissent dans le pays : il est beaucoup plus facile de se déplacer sur tout le territoire pendant cette période, ce qui favorise les tactiques d'attaques éclair. Cette fois, cependant, nous avons vu évoluer le mode opératoire des groupes armés, qui utilisent dorénavant des engins explosifs et des drones, ce qui fait du tort à la population et nuit à l'action des forces de sécurité nationales, des acteurs humanitaires et des soldats de la paix des Nations Unies. Par exemple, le 6 février, un engin explosif a explosé près du village de Nzakoun, tuant deux soldats centrafricains et un civil. Le 10 février, une autre explosion a blessé six civils près de Manga. Les engins explosifs sont principalement utilisés dans l'ouest de la République centrafricaine.

D'autres faits nouveaux préoccupants en matière de sécurité se produisent également, notamment la multiplication des attaques contre les positions des forces de défense nationale. Tout dernièrement, il y a une semaine, des groupes armés ont attaqué un détachement des forces armées nationales déployé à Sikikédé, dans la préfecture de la Vakaga, et tué 16 soldats et ont enlevé 20 autres. Nous présentons nos condoléances les plus sincères au Gouvernement centrafricain et à l'armée nationale, et nous condamnons ces attaques.

Ces nouvelles menaces ont une incidence sur les conditions de sécurité déjà complexes, ce qui fait que la MINUSCA doit conserver sa souplesse et sa mobilité pour répondre efficacement à l'évolution des menaces contre les civils. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier exposé (voir S/PV.9156), nous sommes en train de

fermer 13 de nos bases opérationnelles temporaires afin de maximiser l'efficacité et la mobilité de notre force, tout en atténuant la menace pour la population civile et le risque de faute. Cela nécessite que la MINUSCA mette en œuvre des mesures d'atténuation efficaces, ce qui, par voie de conséquence, suppose une plus grande mobilité et une meilleure information afin de pouvoir réagir de manière appropriée. Cela signifie également que la force et la police de la MINUSCA doivent être suffisamment préparées et doivent pouvoir utiliser tous les moyens disponibles pour les déploiements, en particulier dans les zones à haut risque. Le manque criant d'infrastructures dans tout le pays, notamment de routes et de ponts, constitue un défi majeur, tout comme d'autres facteurs, tels que l'insuffisance des hélicoptères militaires et les restrictions sporadiques imposées à la circulation de la MINUSCA, qui limitent notre capacité d'agir de manière efficace et systématique. En plus de nous empêcher d'apporter une réponse efficace sur le plan de la sécurité, les difficultés d'accès empêchent les Centrafricains de retrouver une vie normale. Tout en rationalisant la structure de la Mission, en particulier l'agencement de notre force, je continue également de donner la priorité à l'amélioration du système d'alerte rapide de la MINUSCA, qui est un élément clef de notre politique de sécurité et de notre approche globale en la matière.

Il m'est agréable d'annoncer que depuis mon dernier exposé au Conseil, les autorités centrafricaines ont levé l'interdiction des vols nocturnes de la MINUSCA, depuis décembre 2022. Je me félicite de la bonne atmosphère de travail et de la coopération qui nous ont permis de trouver une issue satisfaisante à ce problème, qui présentait des risques graves pour le personnel des Nations Unies. Toutefois, j'ai le regret d'informer les membres du Conseil que ce mois-ci, le Ministère de la défense a publié une circulaire interdisant tous les vols de drones en République centrafricaine, à l'exception des vols des forces de défense et de sécurité nationales. Depuis lors, le Gouvernement et moi-même, ainsi que les dirigeants des Forces armées centrafricaines et des forces de la MINUSCA, menons d'intenses pourparlers, dans un esprit constructif, en vue de trouver une solution à cette nouvelle restriction, qui compromet notre capacité d'agir, notamment de protéger les civils.

Quelques instants avant le début de la présente séance, j'ai reçu de la part du Ministère de la défense une dérogation à l'interdiction faite à la MINUSCA, assortie de conditions et de modalités, que je dois encore examiner. Je suis pleinement convaincue que si nous continuons à faire preuve de bonne volonté et à collaborer de manière

constructive, nous trouverons une solution à cette importante restriction opérationnelle. Chaque jour où un drone est immobilisé au sol, des informations précieuses ne peuvent être recueillies, les patrouilles de longue distance ne bénéficient pas d'une couverture aérienne, les éléments armés ne peuvent être localisés ni surveillés, du moins en ce qui concerne leurs déplacements, et l'état des routes et des infrastructures, comme les ponts, ne pouvant être évalué, celles-ci ne peuvent être réparées. Cela accroît clairement le risque qui pèse sur la vie des civils, des acteurs humanitaires et des soldats de la paix.

La résurgence des tensions aux frontières de la République centrafricaine a mis en évidence la dimension régionale de la crise de sécurité que connaît le pays, en particulier le long des itinéraires de transhumance et dans les zones riches en ressources du nord-ouest, du nord-est et du centre-sud, qui sont des zones de conflit. Ces zones sont vastes, instables et poreuses. Pour endiguer la vague d'activités rebelles dans ces zones, il faudra une action concertée de la République centrafricaine et des pays voisins dans le cadre d'une mobilisation et d'une coopération sous-régionales accrues. Les organisations régionales et l'ONU peuvent jouer un rôle concret à cet égard. En coordination avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, j'utiliserai les moyens qui sont à ma disposition pour œuvrer en faveur de la mobilisation des efforts régionaux sur ces questions frontalières critiques.

J'ai le regret de signaler que la situation concernant les droits de l'homme et la justice dans le pays n'a pas connu d'amélioration sensible depuis mon dernier exposé. Je suis particulièrement préoccupée par l'augmentation des violences sexuelles liées aux conflits commises par toutes les parties.

Dans ce contexte, nous devons collectivement continuer à aider les autorités centrafricaines à renforcer leur police, leur justice et leur système pénitentiaire afin que justice soit rendue aux victimes de crimes graves de manière rapide, équitable et indépendante. Je me félicite du renouvellement du mandat de la Cour pénale spéciale à la suite des consultations entre S. E. le Président Touadera et moi-même. La MINUSCA a apporté un appui précieux à la Cour pénale spéciale. J'appelle les États Membres et les partenaires à contribuer au budget de la Cour, qui a désormais atteint un niveau de maturité qui lui permet de traiter davantage d'affaires et de rendre justice aux victimes du conflit.

Alors que les Centrafricains sont gravement touchés par la crise socioéconomique, la crise humanitaire en République centrafricaine continue de

s'aggraver. Le Programme alimentaire mondial prévoit que le pourcentage de la population centrafricaine en situation d'insécurité alimentaire aiguë augmentera, pour passer de 44 % en 2022, ce qui était déjà l'un des pourcentages plus élevés au monde, à 49 % en 2023. Ce sont les personnes les plus vulnérables qui sont le plus touchées. Une majorité de la population centrafricaine dépend de l'aide humanitaire. Le 9 février, le Premier Ministre et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général qui fait également office de Coordonnateur résident et de Coordonnateur de l'action humanitaire ont lancé le plan de réponse humanitaire conjoint 2023, à hauteur de 465 millions de dollars pour financer des interventions vitales. Bien que je sois consciente des pressions économiques mondiales et des nombreux besoins humanitaires aux quatre coins de la planète, le peuple centrafricain a besoin de la solidarité et du soutien de la communauté internationale. J'encourage tous les États Membres à être solidaires de la partie la plus vulnérable de la population en répondant généreusement à cet appel humanitaire.

En même temps, la tendance à la dégradation de la situation humanitaire ne sera pas et ne peut pas être inversée tant que le développement n'aura pas pris. On en est loin, et la situation socioéconomique est préoccupante. Les réductions budgétaires pour 2023, par rapport à 2022, indiquent une profonde contraction économique, qui accroît la pression sur la population. La vulnérabilité et les pressions économiques sur la population risquent d'entraîner de l'insécurité, ce qui pourrait saper les modestes progrès obtenus sur le front politique et en matière de sécurité.

Je vais enfoncer une porte ouverte : le développement demande de la stabilité, et la stabilité passe par le développement. J'appelle les partenaires de développement à aider la population centrafricaine, qui est l'une des plus vulnérables et des plus pauvres du monde, au moyen de projets sociaux et de développement ciblés et prioritaires.

La MINUSCA maintiendra son appui à la République centrafricaine pour l'instauration d'un climat politique et de sécurité propice à ce que le processus de paix et le processus politique puissent favoriser le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national. Elle ne peut toutefois pas y arriver seule, pas plus que la République centrafricaine. J'appelle les partenaires bilatéraux et multilatéraux à prêter leur concours à la consolidation des progrès accomplis jusqu'à présent en matière de sécurité, à saisir l'occasion inégalée que représentent les élections locales pour aider la République centrafricaine à poser les bases d'une gouvernance locale axée sur les citoyens, et à faire en sorte d'avancer plus rapidement dans la réforme

du secteur de la sécurité afin de constituer des forces de défense et de sécurité professionnelles, ce qui, je le répète, reste la seule solution pérenne pour que la République centrafricaine renforce ses capacités de protection de sa population et de son intégrité territoriale.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie à M<sup>me</sup> Rugwabiza de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Hilale.

**M. Hilale** (Maroc) : Qu'il me soit permis de commencer mes propos, Madame la Présidente, en vous félicitant et en félicitant également Malte pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février, et en vous remerciant pour votre aimable invitation. J'apprécie l'opportunité qui m'est donnée de m'adresser aujourd'hui au Conseil de sécurité au nom de la Commission de consolidation de la paix, en ma qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission, sur les avancées et perspectives en matière de consolidation de la paix dans ce pays. Je souhaiterais remercier le Secrétaire général pour son rapport très complet (S/2023/108) mettant en avant les enjeux et les défis qui se présentent en République centrafricaine à un moment critique de son parcours vers une paix et une stabilité pérennes, ainsi que pour les recommandations qui y sont proposées. Je suis désolé que la Représentante spéciale du Secrétaire général n'ait pas pu présenter son exposé auparavant, et je vais donc poursuivre mon exposé.

La résurgence des activités des groupes armés dans certaines zones de la République centrafricaine et les pressions sur les finances publiques du pays conduisent à la détérioration de l'environnement sécuritaire et socioéconomique et infligent un lourd tribut aux populations civiles. Cependant, et malgré la persistance de nombreux défis, nous avons été témoins, au cours de la période écoulée, de développements positifs encourageants, des avancées sur lesquelles il faudrait capitaliser afin de soutenir et renforcer l'engagement du pays sur la voie du relèvement.

Premièrement, la volonté politique démontrée par les autorités centrafricaines pour la revitalisation et l'appropriation nationale du processus de paix, notamment à travers la mise en œuvre des engagements pris pour assurer la complémentarité et le maintien d'une synergie dans les démarches politiques entreprises dans le cadre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, et de la feuille de route conjointe de Luanda pour la paix en République centrafricaine issue de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Nous encourageons la poursuite de ces efforts, y compris à travers la validation et la mise en œuvre de la stratégie d'engagement avec les groupes armés. Dans ce cadre, nous nous félicitons de la dissolution officielle, le 6 décembre 2022, de quatre groupes armés signataires de l'Accord politique, que nous considérons comme un pas de plus vers la stabilisation du climat politique et sécuritaire, l'élargissement de l'espace démocratique et le maintien de la République centrafricaine sur la voie d'une paix durable. La consolidation de la paix ne peut être efficace que si elle est accompagnée d'efforts de démobilisation des groupes armés et de reddition de comptes pour les auteurs de crimes graves et de violations des droits de l'homme. Nous saluons la priorité accordée par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) à la création d'un environnement protecteur pour la population, grâce notamment au soutien de l'expansion de l'autorité de l'État dans les capitales provinciales.

Deuxièmement, les efforts de remobilisation de la région aux côtés des autorités centrafricaines en soutien au processus de paix. Comme souligné par le Secrétaire général dans son rapport, la situation en République centrafricaine a une forte empreinte régionale. À ce titre, nous félicitons les organisations régionales et sous-régionales et les chefs d'État de la région et des pays voisins pour leur engagement en faveur d'une meilleure cohérence des actions régionales, et nous appelons tous les acteurs régionaux à poursuivre leurs efforts pour désamorcer les tensions dans la sous-région et pallier les menaces transfrontalières qui constituent une menace pour la paix et le processus politique. Je tiens également à souligner l'importance d'un engagement constructif continu de tous les partenaires de la République centrafricaine, notamment les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et les partenaires bilatéraux. Le manque de capacités techniques et financières demeure l'un des principaux défis de la République centrafricaine. Nous réitérons notre appel à tous les partenaires, qu'ils soient de la région, du continent ou au-delà, à accorder une attention particulière à la République centrafricaine et lui fournir le soutien nécessaire, car les besoins sont urgents et menacent les acquis réalisés en termes de consolidation de la paix et de développement. Le Fonds pour la consolidation de la paix, dont le portefeuille actuel en République centrafricaine comprend neuf projets d'une valeur de 18 millions de dollars, est une illustration que les investissements dans la consolidation de la paix et les solutions durables sont un atout précieux, catalytique et ayant un impact clair et direct sur les populations.

Ce contexte met en exergue l'importance des efforts de consolidation de la paix en tant qu'outil permettant de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, ce qui a amené la configuration à mettre l'accent, en 2022, sur le renforcement de l'appropriation nationale des priorités en matière de consolidation de la paix, qui incluent, premièrement, les élections locales prévues en juillet et octobre 2023. Le pays s'apprête à voter dans ces élections, qui représentent une occasion unique de promouvoir la gouvernance locale avec des élus directement responsables devant les citoyens, contribuant ainsi à l'avancement du processus de décentralisation en République centrafricaine et s'attaquant à l'une des causes profondes des crises politico-sécuritaires dans le pays.

Nous encourageons le Gouvernement à poursuivre ses efforts visant à assurer que ces échéances puissent se dérouler en temps voulu, de manière libre, inclusive et dans un climat de sécurité, avec la participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité des femmes, notamment en adoptant des mesures de confiance efficaces et en donnant la priorité au dialogue avec tous les acteurs politiques et de la société civile. Nous sommes rassurés par le soutien que la MINUSCA apporte à ce scrutin et son engagement à ne ménager aucun effort pour des élections apaisées, consensuelles, sans violence, inclusives et ouvertes à tous, y compris les femmes et les jeunes. Cependant, l'insuffisance majeure des financements des élections locales est très préoccupante. C'est la cause principale de leur report à trois reprises. Le déficit budgétaire pourrait affecter la tenue du scrutin et créer un risque réel pour la paix et la stabilité. C'est pourquoi nous appelons avec urgence les États Membres et les partenaires de la République centrafricaine à mobiliser les fonds nécessaires pour combler le manque dans le budget, qui s'élève à près de sept millions de dollars, en contribuant au panier de fonds du Programme des Nations Unies pour le développement, qui gère le projet d'appui au processus électoral.

Deuxièmement, le renforcement de l'état de droit et de la justice transitionnelle. L'accès à la justice et la lutte contre l'impunité constituent une condition *sine qua non* à la stabilisation de la République centrafricaine et à la réussite de tout projet de réconciliation nationale, qui contribuera à la prévention des conflits à court terme et à la paix durable à long terme. Nous nous félicitons de l'opérationnalisation de la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine et de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, grâce aux efforts conjugués des autorités centrafricaines et de leurs partenaires internationaux, dont la MINUSCA. Ces mécanismes sont essentiels

pour traiter les violations des droits de l'homme, lutter contre l'impunité et garantir la responsabilité des auteurs, la justice et les réparations pour les victimes.

La configuration est fière d'y avoir concouru en adoptant une pratique innovante consistant à utiliser son forum pour plaider en faveur des ressources destinées à combler les lacunes budgétaires de la Cour pénale spéciale et de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Comme nous l'avons réitéré à de nombreuses occasions, il ne peut y avoir de paix sans réconciliation, ni de réconciliation sans mécanismes crédibles de lutte contre l'impunité. Dans ce contexte, l'action de la Cour pénale spéciale et de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation est d'une importance primordiale, et nous exhortons l'ensemble des partenaires à faire montre d'un soutien renforcé, aussi bien financier que technique et logistique, pour accompagner ces mécanismes.

Troisièmement, les sombres perspectives économiques mondiales actuelles et les crises alimentaire et énergétique, associées aux contraintes de la chaîne d'approvisionnement, ont eu un impact négatif sur le budget national et la génération de revenus pour le plan national de consolidation de la paix en République centrafricaine. Les investissements dans le redressement et le développement socioéconomiques en République centrafricaine demeurent essentiels à la mise en œuvre de l'Accord politique et à la consolidation des dividendes de la consolidation de la paix, qui sont intrinsèquement liées à une paix durable. À cet égard, je me félicite de la poursuite du dialogue entre le Gouvernement et les institutions financières internationales, notamment avec la facilitation de la MINUSCA.

La configuration continuera à mettre l'accent sur la cohérence et la coordination des actions susmentionnées, et nous continuerons à plaider en faveur d'un soutien accru de la communauté internationale à la République centrafricaine. Je ne saurais trop insister sur le fait que le pays se trouve à un moment critique de son histoire et qu'il aura besoin de notre soutien continu pour assurer le retour à une paix durable et à une stabilité pérenne.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Hilale de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. de Rivière** (France) : Je remercie la Représentante spéciale pour son exposé et pour son action à la tête de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations

Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Je remercie également le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix pour sa présentation. Je salue enfin la présence parmi nous de la Ministre centrafricaine des affaires étrangères de la République centrafricaine.

La situation demeure très fragile. La France condamne la multiplication des attaques commises par les groupes armés contre les civils, les Forces armées centrafricaines et la MINUSCA ces dernières semaines. Celles-ci nous rappellent à quel point il est nécessaire que le processus de paix débouche sur des résultats concrets.

La France soutient les efforts des autorités centrafricaines, avec l'appui de la MINUSCA et des pays de la région, pour mettre en œuvre l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et la feuille de route de Luanda. Elle se félicite du désarmement récent de quatre groupes armés, et elle espère que cela pourra créer une dynamique pour des négociations avec d'autres groupes. L'existence de réelles opportunités socioéconomiques et d'une protection pour les combattants démobilisés sont des éléments essentiels pour le succès du processus de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration.

L'appui des pays de la région, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs est crucial pour que le processus de paix en République centrafricaine puisse progresser. La France se félicite de la rencontre récente à Luanda entre le Président Touadera, le Président de la transition tchadienne et le Président de l'Angola.

Des progrès ont été accomplis en matière de lutte contre l'impunité et de justice transitionnelle. Ils doivent se poursuivre. La France se félicite de la prolongation du mandat de la Cour pénale spéciale, qui a rendu son premier verdict, et du lancement des travaux de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Nous restons en revanche très préoccupés par l'augmentation des atteintes aux droits de l'homme, dont fait état le rapport du Secrétaire général (S/2023/108). Nous condamnons avec la plus grande fermeté les exactions commises contre les civils par les groupes armés, mais aussi par les Forces armées centrafricaines et les mercenaires du groupe Wagner, qui sont responsables de la majorité des violations documentées dans ce rapport.

La paix en République centrafricaine ne pourra progresser que dans un climat politique apaisé, ouvert et démocratique. Les atteintes à l'état de droit et à l'indépendance des institutions judiciaires se sont multipliées

ces derniers mois. Les restrictions de l'espace civique, les menaces constantes contre l'opposition et la société civile et la prolifération des discours de haine sont très préoccupantes. Un dialogue réellement inclusif est nécessaire, dans lequel toutes les voix, y compris celles des jeunes et des femmes, doivent pouvoir s'exprimer. C'est une condition pour la réussite des élections locales.

Dans ce contexte, l'action de la MINUSCA est plus que jamais nécessaire pour accompagner la République centrafricaine sur la voie de la paix et de la réconciliation. La France se félicite du dialogue entre la Mission et les autorités centrafricaines. Il a permis de lever l'interdiction sur les vols de nuit. Nous appelons la République centrafricaine à lever l'interdiction de l'usage des drones, essentiel pour la sécurité des Casques bleus.

Enfin, je voudrais redire à la Représentante spéciale le plein soutien de la France à son action et notre gratitude envers le professionnalisme et le dévouement des personnels de la MINUSCA.

**M. Biang** (Gabon) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité – le Ghana, le Mozambique et mon pays, le Gabon. Nous remercions la Représentante spéciale Valentine Rugwabiza, et l'Ambassadeur Omar Hilale, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, pour leurs exposés riches en informations sur les derniers développements en République centrafricaine et sur les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Je salue la participation à cette séance de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine.

Le rapport du Secrétaire général (S/2023/108) sur la situation en République centrafricaine et les conséquences induites pour la paix et la stabilité nous offre l'opportunité de réitérer l'appui des trois membres africains du Conseil au rétablissement de la paix et de la sécurité en République centrafricaine, en dépit des défis, aussi bien sécuritaires qu'humanitaires, que ce pays affronte, et au vu de la résilience remarquable dont le pays fait preuve et qui mérite d'être reconnue et soutenue.

Nous examinerons trois axes en suivant les grandes lignes du rapport du Secrétaire général.

Tout d'abord, au niveau politique, les trois membres africains du Conseil prennent note des débats autour de la composition de la Cour constitutionnelle et relèvent que la saisine régulière de cet important

organe par les acteurs de la société civile et de l'opposition reflète son envergure et son rôle moteur. Nous encourageons les autorités centrafricaines à poursuivre le dialogue avec tous les acteurs politiques pour maintenir un espace de dialogue, nécessaire pour faire taire définitivement les armes en République centrafricaine.

Les efforts du Gouvernement pour l'organisation des premières élections locales depuis plus de 20 ans sont appréciables. Ces élections, qui pourraient se tenir, si la situation sécuritaire le permet, dans les 176 communes du pays, sont attendues par la population centrafricaine, qui aspire à une paix durable et à des élections libres, transparentes et crédibles. Nous saluons la mise en place des démembrements de l'Autorité nationale des élections dans 20 préfectures du pays et la finalisation de la cartographie électorale, malgré la multiplication des incidents sécuritaires par les attaques sporadiques des groupes armés.

Les trois membres africains du Conseil rappellent que le budget global pour l'organisation des élections locales est évalué à environ 11 millions de dollars, et l'État centrafricain s'est engagé financièrement à hauteur de 4,56 millions de dollars. Dans ce contexte économique difficile, la République centrafricaine a plus que jamais besoin du soutien financier de la communauté internationale, un soutien crucial pour la tenue effective des élections locales dans les délais convenus. La République centrafricaine a signé récemment une convention de financement des élections locales avec le PNUD, qui garantit la transparence des fonds alloués au projet d'appui au processus électoral, directement géré par le Programme. La tenue de ces élections locales est une étape cruciale qui participe pleinement à la restauration de l'autorité de l'État, indispensable à la stabilisation de la République centrafricaine.

Il serait dommage que les gains difficilement obtenus jusqu'ici, au prix de beaucoup d'efforts considérables, soient annihilés à ce stade. La crise en République centrafricaine a une incidence sur la paix et la sécurité internationales, domaine de compétence du Conseil de sécurité, et il est important de pouvoir mobiliser la communauté internationale aux côtés des autorités centrafricaines afin que ces élections locales, voulues par les populations, puissent se tenir. Nous saluons en outre l'accompagnement continu de l'Organisation internationale de la Francophonie dans le renforcement de la démocratie et de l'état de droit en République centrafricaine, à travers notamment des actions d'appui à des institutions telles que l'Autorité nationale des élections, la Cour constitutionnelle et la Commission nationale des droits de l'homme.

Nous encourageons les autorités centrafricaines à poursuivre leurs efforts dans la lutte contre la désinformation et la mésinformation, à travers notamment des actions du Haut Conseil de la communication. Nous appelons également le Gouvernement de la République centrafricaine à poursuivre ses efforts pour assurer la cohésion sociale et la tolérance, qui sont des conditions préalables à une paix durable en République centrafricaine. Il ne devrait donc pas y avoir de place pour les discours de haine et d'incitation à la violence dans le pays. Les auteurs de tels actes doivent être rapidement traduits en justice par les autorités centrafricaines.

Sur le plan régional, le Ghana, le Mozambique et le Gabon se félicitent de la tenue, le 8 février dernier à Luanda, du Sommet tripartite entre la République centrafricaine, l'Angola et le Tchad, qui était consacré notamment à la situation politique et sécuritaire qui prévaut en République centrafricaine. Ce mini-sommet est une avancée considérable pour le renforcement des relations bilatérales entre la République centrafricaine et le Tchad, et est crucial pour le renforcement de la sécurité aux frontières qui séparent ces deux pays.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité prennent note de l'annonce, en décembre 2022, de la dissolution intégrale de quatre groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Nous sommes encouragés par la tenue de la seconde réunion de la revue stratégique pour la poursuite de la mise en œuvre de l'accord politique à travers de la feuille de route conjointe de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), et nous demandons à tous les signataires de l'accord susmentionné de soutenir la tenue des élections locales et de privilégier ainsi des solutions politiques pour résoudre la crise que traverse la République centrafricaine.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité se félicitent du rôle de l'Union africaine, de la CIRGL et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale auprès de la République centrafricaine, et saluent la visite du Groupe des Sages de l'Union africaine, en novembre 2022 à Bangui, qui est un signe palpable de la détermination de l'Union africaine à continuer à promouvoir la médiation et à prévenir les conflits dans ce pays. Nous invitons les organisations sous-régionales à s'impliquer davantage dans le renforcement de la coopération inter-États en vue de la sécurisation des frontières communes.

Sur le plan sécuritaire, nous sommes vivement préoccupés par le cycle de violence continu auquel les groupes armés soumettent les populations civiles, et par

les attaques asymétriques menées contre la MINUSCA et les Forces armées centrafricaines, qui luttent quotidiennement pour préserver l'intégrité territoriale du pays. Le Ghana, le Mozambique et le Gabon condamnent fermement toutes ces attaques répétées envers les populations civiles, le personnel de la MINUSCA et les Forces armées centrafricaines, et l'utilisation croissante d'engins explosifs par les groupes armés, qui entravent la libre circulation des personnes et des biens. Nous présentons nos sincères condoléances à toutes les familles des victimes et invitons les autorités centrafricaines à prendre toutes les mesures appropriées pour juger les coupables de ces crimes odieux.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité soulignent qu'une paix durable n'est possible que si les autorités centrafricaines disposent des capacités pour prendre le contrôle de leur territoire, pour achever de manière efficace la mise en œuvre effective du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration (DDRR) et pour assurer aux groupes armés démobilisés une réintégration réussie dans la vie sociale. Nous invitons les partenaires internationaux à se mobiliser pour accompagner financièrement le pays dans sa quête de paix et de développement, afin de répondre aux causes profondes du conflit.

Il n'y a pas de solution militaire à la crise en République centrafricaine. Il n'y a que des solutions politiques. Cependant, il n'y a pas de solution s'il n'y a pas de réponse aux causes profondes de l'instabilité. La République centrafricaine, déjà fragilisée par des crises internes, doit également faire face à des crises multiples, telles que la maladie à coronavirus (COVID-19), les hausses du cours du pétrole et les hausses des prix des denrées alimentaires, qui pèsent lourdement sur son avenir. La sortie de ce cycle de violence et de crises passe impérativement par le développement économique et le rétablissement des services de base, qui doivent être soutenus financièrement par la communauté internationale.

Par ailleurs, nous notons avec satisfaction la levée de l'interdiction des vols de nuit au profit de la MINUSCA. Le dialogue et le renforcement de la coopération entre les autorités centrafricaines et la MINUSCA doivent se poursuivre pour définir conjointement les procédures idoines en vue de la protection de l'espace aérien centrafricain contre d'éventuelles attaques.

Nous nous félicitons de l'unité du Conseil de sécurité lors de l'adoption la résolution 2648 (2022) relative à la levée de l'embargo sur les armes. Nous pensons que

cette avancée significative va permettre au pays de poursuivre ses actions de protection de ses populations et de défense de son territoire et de ses ressources naturelles.

Il est nécessaire que les Forces armées centrafricaines puissent assumer leurs missions régaliennes sur la totalité du territoire. Face aux nouveaux défis sécuritaires qui se traduisent par une hausse continue des menaces asymétriques, les trois membres africains du Conseil de sécurité demeurent convaincus que le renforcement des capacités opérationnelles des Forces armées centrafricaines doit être à la mesure des nouvelles menaces qui se posent sur le terrain. Pour ce faire, les actions de formation et de renforcement des capacités vis-à-vis des forces de défense et de sécurité doivent impérativement être intensifiées, notamment dans les domaines du déminage, de la logistique et des droits de l'homme. Nous le répétons, laisser la MINUSCA perdurer en Centrafrique sera considéré comme un aveu d'échec pour la communauté internationale. Les forces centrafricaines doivent être, à terme, capables de sécuriser de manière durable leur territoire.

Il n'y a pas de sécurité sans justice. Nous saluons les actions de la MINUSCA en faveur notamment du renforcement des capacités des magistrats. Nous nous interrogeons cependant sur la hausse continue des violations des droits de l'homme, due à la méthodologie utilisée pour les recenser, qui ne reflète malheureusement pas les efforts des autorités centrafricaines dans ce domaine, soutenues par la MINUSCA. Nous le répétons, la République centrafricaine fait face à des défis multidimensionnels qui nécessitent une mobilisation accrue des ressources, notamment en termes de construction d'infrastructures, de renforcement des capacités, d'achat de matériel, de formation du personnel, autant d'étapes clefs pour la restauration de l'autorité de l'État. Ces défis, la République centrafricaine ne peut les relever sans l'appui des partenaires du développement. Faire prévaloir une approche critique dans le domaine des droits de l'homme, sans prendre en compte les efforts qualitatifs et significatifs du Gouvernement centrafricain, est très en retrait de la réalité et des priorités dans le pays. Il est important que cette approche soit plus équilibrée et plus constructive.

La crise humanitaire en République centrafricaine continue de s'exacerber, dans un contexte de recrudescence des violences faites aux civils par les groupes armés et d'insécurité dans les localités situées hors des centres urbains. Nous condamnons fermement les attaques menées contre les humanitaires par les groupes armés, qui

entravent considérablement leurs actions sur le terrain. Plusieurs millions de personnes voient ainsi leur niveau de vulnérabilité augmenter et leurs moyens de subsistance s'éroder. Les trois membres africains du Conseil saluent l'engagement des humanitaires en dépit des risques sécuritaires, et nous invitons les donateurs à rester mobilisés pour le financement du plan de réponse humanitaire afin de répondre aux besoins d'assistance des 3,4 millions de Centrafricains, parmi lesquels 1,6 million d'enfants.

Pour terminer, le Ghana, le Mozambique et le Gabon réaffirment leur attachement au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République centrafricaine. Nous réitérons notre soutien à la Représentante spéciale, M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, et à son équipe pour leurs efforts sans cesse renouvelés sur le terrain.

**M<sup>me</sup> Dautllari** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés la Représentante spéciale du Secrétaire général Rugwabiza et l'Ambassadeur Hilale, en sa qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix. Je souhaite également la bienvenue à la présente séance à la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine.

L'Albanie remercie la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) de ses efforts inlassables pour aider les autorités nationales à instaurer la paix dans le pays. Les relations entre la République centrafricaine et la MINUSCA doivent être fondées sur le respect mutuel. Si nous prenons note des progrès accomplis pour instaurer la confiance et accroître la communication, nous pensons que la mise en œuvre de l'accord sur le statut des forces est indispensable. Nous nous félicitons de la décision prise par le Gouvernement de lever l'interdiction des vols de nuit de la MINUSCA destinés à des évacuations médicales et à des évacuations sanitaires primaires. Cependant, nous restons préoccupés par les violations persistantes de l'accord sur le statut des forces et les restrictions à la liberté de circulation et aux capacités opérationnelles de la Mission, notamment la suspension des vols de drones aériens, qui compromettent son efficacité opérationnelle, comme l'a souligné la Représentante spéciale. L'Albanie reste également très préoccupée par la situation de sécurité et par la tendance alarmante des violations des droits humains commises par des groupes armés, notamment le groupe Wagner. Les violences sexuelles liées au conflit, les graves violations contre les enfants, les entraves à l'accès humanitaire et les attaques contre les travailleurs humanitaires doivent cesser.

Cela m'amène au point suivant. Il est crucial de redynamiser les efforts visant à mettre en œuvre l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine au moyen de la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Nous nous félicitons de la récente dissolution de quatre groupes armés, qui constitue une avancée bienvenue dans cette direction, et appelons le Gouvernement à accélérer ses efforts pour amener les groupes armés restants à la table des négociations, car il s'agit d'un élément indispensable au succès et à la consolidation des programmes de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement. Nous exhortons le Gouvernement à renforcer sa collaboration avec le Soudan et le Tchad pour remédier à l'insécurité persistante dans leurs zones frontalières, et tous les groupes armés à renoncer à la violence et à s'engager à nouveau dans le processus de paix. La paix et la sécurité ne peuvent être obtenues si les responsabilités ne sont pas établies et si justice n'est pas rendue. À cet égard, l'Albanie se félicite du renouvellement jusqu'en 2028 du mandat de la Cour pénale spéciale. Nous sommes convaincus qu'un accès égal de tous les citoyens à la justice est indispensable pour mettre fin à l'impunité.

Nous suivons également les évolutions politiques susceptibles de générer de nouveaux risques pour le pays si elles ne sont pas gérées correctement. Bien que les préparatifs électoraux et le nouveau calendrier des élections soient encourageants, nous appelons le Gouvernement et toutes les parties prenantes à faire le nécessaire pour créer un environnement propice à l'élargissement de l'espace démocratique, avec une participation plus concrète des femmes et des jeunes, de façon à permettre la tenue d'élections libres et régulières dans le courant de l'année. Nous nous félicitons également du Plan intégré de sécurisation des élections signé ce mois-ci entre le Gouvernement et la MINUSCA pour faciliter la mise en œuvre des mesures de sûreté nécessaires à la tenue d'élections locales.

Enfin, nous sommes préoccupés par le débat sur la réforme constitutionnelle et les changements au sein de la Cour constitutionnelle et nous saluons les efforts déployés par la MINUSCA auprès du Gouvernement, des dirigeants de l'opposition et des autres parties prenantes pour les encourager à dialoguer sur ces questions. Nous avons pris note de l'intention du Gouvernement de séparer les élections locales d'un éventuel référendum constitutionnel et nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un dialogue

ouvert et constructif pour répondre aux aspirations de la population centrafricaine à une paix durable.

**M<sup>me</sup> Baeriswyl** (Suisse) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Valentine Rugwabiza, et le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Omar Hilale, non seulement pour leurs exposés mais surtout aussi pour leur travail précieux. Je souhaite la bienvenue à la Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

La Suisse se félicite de lire, dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2023/108), que la situation sécuritaire en République centrafricaine s'est légèrement améliorée. Après des décennies de conflits, tout signe de paix est encourageant. En même temps, les violences continuent à peser sur les Centrafricains et les Centrafricains. Les civils doivent être protégés. C'est leur droit. Et c'est le devoir de chaque partie de garantir cette protection. Je mettrai l'accent sur trois points.

Premièrement, la Suisse soutient la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ainsi que sa feuille de route. La dissolution récente de quatre groupes armés est une étape à saluer. Nous encourageons le Gouvernement à maintenir un dialogue sincère avec les groupes armés, et les pays voisins à consolider les gains sécuritaires acquis. Pour que la paix s'installe, les combattants doivent déposer leurs armes et retourner, durablement, à la vie civile. Pour que la paix s'installe, la société civile, en particulier les femmes, doit être en première ligne dans le suivi de l'Accord politique. Nous encourageons la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) à poursuivre ses efforts à cet égard, notamment en matière de bons offices. Nous rappelons au Gouvernement centrafricain que son plein soutien à la Mission reste essentiel pour son succès.

Deuxièmement, l'amélioration de la situation sécuritaire dans certaines régions est contrebalancée par l'intensification des violences dans l'ouest et le nord du pays. La saison sèche est arrivée. Les groupes armés se déplacent davantage et intensifient leurs activités, y compris l'exploitation illicite des ressources naturelles. Les changements climatiques contribuent à la modification des couloirs de transhumance et alimentent ainsi les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Comme souvent, c'est la population civile qui paie le prix fort. Les groupes armés continuent à porter atteinte à l'intégrité physique et morale des civils et

à recruter et utiliser des enfants. La Suisse condamne les violations et abus des droits humains et les violations du droit international humanitaire. Nous appelons toutes les parties, y compris les forces gouvernementales, le groupe Wagner et les groupes armés, à respecter le droit international humanitaire et les droits humains.

Troisièmement, la Suisse est encouragée par les efforts du Gouvernement en matière de lutte contre l'impunité, fondement nécessaire à la paix et l'état de droit. Nous saluons le travail de la Cour pénale spéciale qui a rendu il y a peu son premier verdict de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. L'opérationnalisation de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation marque également un progrès pour le traitement du passé. Cela étant, la Suisse est préoccupée par la propagation de discours de haine, et par les nombreuses arrestations et détentions arbitraires par les forces de défense et de sécurité. Nous encourageons le Gouvernement centrafricain à protéger l'espace civique et à garantir des processus démocratiques inclusifs, y compris avec l'opposition. Le respect de l'indépendance des institutions démocratiques est fondamental pour tisser des liens de confiance entre la population et le Gouvernement.

L'année passée, la Suisse a renforcé son engagement en République centrafricaine en ouvrant un bureau à Bangui. Cela nous permet de travailler plus étroitement avec les communautés et avec les autorités centrafricaines. C'est essentiel, car la paix et le développement durables se construisent sur le terrain et par la population. Ce principe guidera la Suisse durant son mandat au Conseil de sécurité. Avec tous les membres, nous poursuivrons nos efforts afin de garantir une paix durable pour l'ensemble des Centrafricaines et des Centrafricains.

**M. de Almeida Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Valentine Rugwabiza, de son exposé.

Je salue la présence de la Ministre Sylvie Valérie Baipo Temon à la séance d'aujourd'hui, et j'ai hâte d'entendre sa déclaration.

Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée d'examiner la situation en République centrafricaine, tout en comptant sur les vues de la Commission de consolidation de la paix. Non seulement ma délégation soutient pleinement la poursuite de la coopération entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix, mais elle entend également œuvrer, en sa qualité d'intermédiaire entre les deux organes, à rendre cette

coopération plus resserrée et leurs échanges plus réguliers. À cet égard, nous remercions l'Ambassadeur Omar Hilale, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, de son exposé détaillé et instructif.

Lorsqu'ils sont fondés sur un dialogue constructif, des échanges et un dialogue réguliers finissent par porter leurs fruits, comme le montre la levée des restrictions imposées aux vols de nuit de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Nous félicitons la Représentante spéciale du Secrétaire général et les autorités de la République centrafricaine d'avoir trouvé une solution à cette question cruciale. C'est un facteur important qui contribue à aider la MINUSCA à s'acquitter de son mandat et à fournir une meilleure protection à ses soldats de la paix et à son personnel civil, dans ce qui reste un environnement difficile sur le plan humanitaire et de la sécurité.

S'agissant plus particulièrement des difficultés humanitaires et des problèmes de sécurité sur le terrain, ma délégation souhaite insister sur deux points. Le premier, c'est pour exprimer notre vive préoccupation concernant les incidents liés aux engins explosifs, y compris les engins improvisés, en raison de la menace qu'ils font peser sur la sécurité des soldats de la paix et des civils. Nous devons faire en sorte que la MINUSCA soit outillée pour faire face à cette menace. Le deuxième point, c'est pour dire que nous sommes convaincus qu'il serait opportun de mettre à nouveau l'accent sur la communication stratégique et que cela pourrait contribuer à améliorer la situation.

Il est encourageant d'apprendre que la MINUSCA a pu aider les autorités centrafricaines à renforcer la présence et les capacités des fonctionnaires locaux dans plusieurs préfectures du pays. Dans le même temps, nous estimons qu'il est tout aussi important de garantir l'indépendance et l'équilibre des institutions de l'État, à tous les niveaux, que de renforcer leurs capacités. De plus, le Brésil se fait l'écho des appels lancés par la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix pour que chaque étape du processus de paix soit inclusive.

De plus, nous souhaitons insister sur le rôle clef que jouent les programmes de désarmement, démobilisation, de rapatriement et réintégration dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019, et engager les autorités centrafricaines à poursuivre leurs efforts dans ce domaine.

Nous espérons que la collaboration établie entre le Gouvernement et la MINUSCA pour mettre en place des programmes de réduction de la violence communautaire continuera d'avoir des retombées positives sur l'ensemble des efforts de désarmement, démobilisation et réintégration. De plus, il faut faire avancer le plan de relèvement national et fournir une base socioéconomique au processus de paix.

Ma délégation estime qu'il est tout aussi important de renforcer l'état de droit, en particulier à la lumière des diverses informations faisant état de violations des droits humains et du droit international humanitaire commises contre les civils, ainsi que de violations des dispositions de l'Accord politique relatives à la sécurité par certains groupes armés. Nous croyons comprendre que les autorités de la République centrafricaine et la communauté internationale partagent la même volonté d'atteindre cet objectif. À cet égard, nous tenons à exprimer notre appui, d'une part, aux efforts que déploient les autorités locales depuis avril pour rendre justice, notamment grâce aux activités de la Cour pénale spéciale, et, d'autre part, aux mesures prises par la MINUSCA pour contribuer à l'opérationnalisation de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation.

Nous réaffirmons notre plein appui à l'engagement renouvelé de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en faveur de la mise en œuvre de la feuille de route de septembre 2021. Nous nous félicitons aussi de l'initiative des représentants spéciaux et des envoyés spéciaux en Afrique centrale d'élaborer des visions stratégiques communes sur d'importants problèmes régionaux. En raison de leur caractère transfrontalier, une action concertée est indispensable.

Je voudrais conclure en soulignant que le Brésil est conscient de l'immensité des difficultés auxquelles les autorités de la République centrafricaine se heurtent sur le terrain et dans leurs efforts pour remédier à cette phase de la vie politique du pays, et qu'il leur souhaite plein succès.

**M. Yamanaka** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés et de leurs contributions instructives la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Rugwabiza, et le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Hilale. Je salue la présence à la séance d'aujourd'hui de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, M<sup>me</sup> Baipo Temon.

Le Japon salue les efforts inlassables du personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

(MINUSCA), et rend également hommage à tous ceux et à toutes celles qui font des sacrifices.

Il est grand temps d'instaurer une paix et une stabilité durables en République centrafricaine. Les conflits et les hostilités prolongés empêchent depuis trop longtemps les habitants de la République centrafricaine et de la région de réaliser pleinement leur potentiel. L'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019 demeure l'instrument clef pour atteindre cet objectif, et sa mise en œuvre intégrale continue d'être la priorité absolue. À cet égard, je voudrais souligner trois points importants ayant trait au mandat de la MINUSCA.

Premièrement, parvenir à la réconciliation grâce à un dialogue inclusif et constructif entre toutes les parties prenantes, y compris les groupes armés, doit être au centre de tous les efforts déployés par le Gouvernement centrafricain pour instaurer et renforcer la paix et la stabilité dans son État. Nous saluons l'attachement du Gouvernement à la dissolution de quatre groupes armés signataires de l'Accord politique.

Il est essentiel de montrer les cas réussis de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les avantages de la réconciliation pour faciliter le dialogue futur avec la majorité des groupes armés qui n'ont pas encore déposé les armes. Les tensions politiques signalées au sujet de la réforme constitutionnelle ne doivent pas faire dérailler les efforts de réconciliation du Gouvernement. Toutes les parties doivent cesser d'inciter à la violence.

Deuxièmement, les accords régionaux doivent jouer un rôle plus actif pour remédier à la fragilité de la région. Nous nous félicitons de la réunion d'examen stratégique qui s'est tenue à Bangui en juin dernier. Elle a donné un élan vital aux progrès réalisés dans le cadre de la feuille de route de Luanda et à la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord politique. De plus, nous encourageons le leadership et la détermination de l'Angola, en sa qualité de Présidente de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs, ainsi que de la Communauté économique des États d'Afrique centrale et de l'Union africaine en tant que garants. Le processus de suivi trimestriel convenu doit être appliqué comme prévu pour promouvoir la coopération régionale. Il faut remédier de toute urgence aux flux transfrontaliers de combattants armés, d'armes et de minerais provenant d'une zone de conflit. La République centrafricaine et les pays voisins doivent agir de concert pour renforcer les contrôles aux frontières au moyen d'accords régionaux.

Enfin, la bonne gouvernance est la clef de l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans le pays. Les prochaines élections locales doivent pouvoir fournir une base solide pour l'extension tant attendue de l'autorité de l'État dans les zones rurales. La tenue d'élections crédibles, pacifiques et inclusives permettra d'éveiller la confiance de la population dans l'autorité de l'État. Garantir la sécurité des électeurs est primordial pour la réussite de ces élections.

À cet égard, nous nous félicitons du plan pour la sécurisation des élections signé récemment par le Gouvernement centrafricain et la MINUSCA. En outre, le renforcement des institutions dans le secteur de la justice aux niveaux national et local est essentiel pour promouvoir l'état de droit en République centrafricaine. Les progrès accomplis dans la lutte contre l'impunité, notamment par le truchement de la Cour pénale spéciale, constituent un grand pas en avant vers la réconciliation à long terme.

Depuis que la République centrafricaine a retrouvé la voie de la démocratie, le Japon a apporté son aide au pays pour appuyer les efforts qu'il déploie en vue de bâtir une nation démocratique stable, ainsi que pour relever les défis humanitaires auxquels il est confronté. Nous sommes vivement préoccupés par les violations des droits humains commises par les groupes armés et les acteurs étatiques, y compris le personnel de sécurité, qui, selon le rapport du Secrétaire général (S/2023/108), serait responsable de ces violations. Nous espérons que la MINUSCA continuera de collaborer avec le Gouvernement s'agissant de ces questions et en rendra compte au Conseil de sécurité. Le Japon continuera d'étudier les moyens d'aider au mieux la République centrafricaine à relever ces défis multidimensionnels, afin que nous puissions grandir ensemble.

**M. Dai Bing** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Rugwabiza, et l'Ambassadeur Hilale de leurs exposés et salue la participation à la présente séance de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, M<sup>me</sup> Baipo Temon.

La République centrafricaine a récemment enregistré des résultats notables en ce qui concerne l'avancement du processus de paix, le renforcement de la gouvernance de l'État et la poursuite du développement et de la reconstruction du pays. La Chine salue ces progrès. La République centrafricaine se trouve à un moment critique de la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix, et la communauté

internationale doit accroître son appui pour aider le pays à parvenir à une paix et une sécurité durables.

Premièrement, s'agissant de la mise en œuvre intégrale de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, la cérémonie organisée par le Gouvernement centrafricain pour célébrer la dissolution de quatre groupes armés à la fin de l'année dernière a marqué une étape importante dans le processus de paix. La Chine appelle les autres groupes armés à participer au dialogue politique et au processus de désarmement sans plus tarder. Les élections locales prévues cette année seront d'une grande importance pour la consolidation de la paix, et le Gouvernement centrafricain a déployé des efforts considérables à cet égard. Étant donné que les fonds alloués aux préparatifs électoraux restent insuffisants, la communauté internationale doit apporter son soutien pour assurer le bon déroulement du scrutin.

Les questions telles que la réforme constitutionnelle relèvent des affaires internes de la République centrafricaine. La communauté internationale doit respecter la souveraineté du pays et son appropriation du processus et l'appuyer dans la poursuite d'une voie de développement adaptée à sa situation. La paix en République centrafricaine est étroitement liée à la paix et à la stabilité régionales. Le Gouvernement centrafricain, les organisations régionales et d'autres pays de la région ont récemment œuvré de concert pour mettre en œuvre la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en créant un mécanisme de suivi et en renforçant les contrôles aux frontières. Les organisations sous-régionales concernées doivent continuer de jouer un rôle de premier plan en encourageant les pays de la région à renforcer leur unité et leur coopération afin de coordonner leurs efforts pour maintenir la stabilité et le calme dans la région.

Deuxièmement, la menace que représentent les groupes armés doit être endiguée. Des groupes armés insurgés ont récemment mené des attaques contre les forces de sécurité et les civils et se sont livrés à des activités de taxation illégale, d'enlèvement, d'extorsion et autres, mettant en péril la sécurité et la stabilité et perturbant l'ordre social. La Chine appuie l'action menée par le Gouvernement centrafricain pour préserver la sécurité nationale dans le respect de la loi et appelle les parties concernées à cesser toute violence. La communauté internationale doit s'attacher à aider la République centrafricaine à mettre en œuvre sa politique de défense nationale, à mettre en place un secteur de la

sécurité professionnel, efficace et solide et à faire face aux nouvelles menaces pour la sécurité, notamment les engins explosifs improvisés. Le renforcement de l'autorité de l'État est essentiel pour maintenir la sécurité souveraine et doit figurer parmi les principales priorités de la communauté internationale et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Compte tenu des conséquences persistantes des sanctions du Conseil de sécurité sur les capacités du pays en matière de sécurité, ces mesures doivent être complètement levées.

Troisièmement, nous sommes favorables à ce que la MINUSCA joue un rôle plus important. Sous la direction de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Rugwabiza, la MINUSCA a renforcé la communication et la coordination avec le Gouvernement centrafricain et œuvré avec diligence pour faire face aux menaces à la sécurité, protéger les civils et appuyer les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Nous avons également constaté que des progrès ont été réalisés dans le règlement de la question des vols de nuit de la MINUSCA et que la mise en œuvre de l'accord sur le statut des forces a continué de s'améliorer. Il est indéniable que le renforcement de la coopération et de la confiance mutuelle avec les pays hôtes est une condition préalable au succès des opérations de maintien de la paix. La Chine appuie les efforts accrus que déploie la MINUSCA pour faire face à la menace que représentent les groupes armés et promouvoir le processus de paix et l'organisation des élections locales.

Quatrièmement, il est de la responsabilité partagée de l'ONU et de la communauté internationale d'appuyer le développement et la reconstruction de la République centrafricaine. Le pays est confronté à une situation humanitaire grave, marquée par une insécurité alimentaire aiguë et de graves pénuries d'énergie. La moitié de la population a besoin d'une aide humanitaire. La communauté internationale doit accroître son aide humanitaire, en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'accélération des efforts de développement des infrastructures. Les principaux donateurs doivent recommencer à apporter une aide inconditionnelle au pays, dans les meilleurs délais. La Chine est prête à poursuivre sa collaboration avec la communauté internationale pour renforcer l'appui à la paix, à la stabilité et au développement socioéconomique en République centrafricaine.

**M<sup>me</sup> Jacobs** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Rugwabiza, et l'Ambassadeur Hilale de leurs exposés circonstanciés. Nous nous félicitons de

la contribution de la Commission de consolidation de la paix aux délibérations du Conseil de sécurité d'aujourd'hui, qui met en avant l'action globale menée à l'appui de la consolidation de la paix en République centrafricaine. Je voudrais faire trois observations par rapport à ce que nous avons entendu aujourd'hui.

Premièrement, le Royaume-Uni, à l'instar d'autres délégations aujourd'hui, est convaincu que l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine est le seul moyen viable de mettre fin au conflit et à la crise dans le pays. Cela requiert un engagement renouvelé de toutes les parties concernées à revitaliser le processus de paix. Dans le prolongement des avancées réalisées en décembre 2022, nous appelons les autorités centrafricaines, avec le concours de la région et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), à accomplir des progrès tangibles sur le plan politique et à nouer un dialogue constructif avec tous les acteurs politiques du pays.

Deuxièmement, l'augmentation du nombre de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits au cours de l'année écoulée demeure très préoccupante. Les Forces armées centrafricaines et le groupe Wagner sont désormais responsables de la majorité de ces violations, commises dans le cadre de leurs opérations conjointes. En d'autres termes, le Gouvernement centrafricain doit mieux protéger la population civile, en particulier les communautés peule et musulmane. Nous exhortons une nouvelle fois le Gouvernement à mener dans les meilleurs délais des enquêtes approfondies sur les allégations de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, afin d'amener tous les auteurs de ces actes à en répondre.

Troisièmement, le Royaume-Uni voudrait saluer les efforts consentis par la MINUSCA. En tant qu'acteur central à l'appui du processus de paix, la MINUSCA doit être en mesure de s'acquitter de son mandat sans interférence. À cet égard, le Royaume-Uni se félicite de la levée récente des restrictions à la liberté de circulation imposées à la MINUSCA, y compris la reprise des vols de nuit pour les évacuations sanitaires primaires et secondaires. La poursuite des violations de l'accord sur le statut des forces compromet toutefois la sécurité et l'efficacité de la MINUSCA. Je me joins par conséquent à celles et ceux qui ont exprimé leur inquiétude quant au retrait de la caméra de surveillance de l'aéroport de la MINUSCA et à l'interdiction récente par le Gouvernement des systèmes de drones aériens, deux événements qui réduisent les capacités de surveillance de la MINUSCA, comme l'a souligné plus tôt la Représentante spéciale du Secrétaire général.

Nous demandons aux autorités centrafricaines de garantir une totale liberté de circulation à la MINUSCA en lui accordant un accès immédiat et sans entrave à l'ensemble du territoire national.

Le Royaume-Uni continuera de travailler en collaboration avec ses partenaires internationaux pour aider le Gouvernement centrafricain à mettre en œuvre l'accord de paix afin de mettre fin à la violence, d'instaurer la stabilité et de protéger les droits humains.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Rugwabiza, de son leadership et de son exposé instructif, qui illustre le rôle essentiel que joue la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) à l'appui de la paix et de la sécurité en République centrafricaine. Je salue également la présence parmi nous de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine et du Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

Je voudrais aborder trois thèmes centraux aujourd'hui : les contributions positives de la MINUSCA à la paix et à la sécurité en République centrafricaine, l'importance de respecter l'accord sur le statut des forces de la Mission et la nécessité de trouver une solution politique pour mettre fin au conflit dans le pays.

Je voudrais tout d'abord exprimer ma reconnaissance au personnel et aux soldats de la paix de la MINUSCA, ainsi qu'à ses responsables et aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, pour leur engagement en faveur de la paix en République centrafricaine. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2023/108), la posture robuste et active de la MINUSCA protège les civils, entrave les mouvements des groupes armés et appuie le retour des services sociaux, ainsi que des intervenants humanitaires et des partenaires de développement. Nous saluons l'action menée par la Mission et nous nous associons au Gouvernement centrafricain pour encourager la MINUSCA à dissuader davantage les groupes armés de mener des attaques contre les civils en luttant de manière volontariste contre les sources d'instabilité. C'est particulièrement opportun étant donné la hausse sensible des attaques de groupes armés depuis le début de la saison sèche.

Les États-Unis sont fiers d'être un défenseur résolu de la MINUSCA et un partenaire pour nombre de ses pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Par l'intermédiaire de notre initiative en faveur des opérations de paix dans le monde, nous avons formé

et appuyé l'unité du génie péruvienne qui a remis en état une route reliant Bossangoa à Bossembele. Nous avons également fourni un appui à la Zambie, qui se prépare à déployer son bataillon d'infanterie, une unité qui a été saluée pour ses bons résultats, en particulier s'agissant de contribuer à protéger les civils et d'expulser les groupes armés de Ouanda Djallé l'été dernier. Pour permettre à la MINUSCA de s'acquitter efficacement de son mandat et d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, il est essentiel qu'elle bénéficie d'une totale liberté de circulation. Nous nous sommes félicités de l'accord conclu à la fin de l'année 2022 entre le Gouvernement centrafricain et la MINUSCA, autorisant à nouveau les vols de nuit sans restriction de l'ONU. Cependant, les nouvelles restrictions imposées aux drones entravent directement la capacité de la MINUSCA de s'acquitter de son mandat. Lever une restriction pour la remplacer par une autre n'est pas un progrès.

Cela m'amène à mon deuxième point, à savoir la nécessité pour les Forces armées centrafricaines (FACA) de respecter davantage l'accord sur le statut des forces de la Mission. Nous sommes déçus de constater une augmentation des violations de l'accord au cours de la période considérée, malgré les efforts déployés par la Mission pour coopérer avec les FACA. Faire obstruction aux patrouilles de la Mission et arrêter des convois entrave la capacité de la MINUSCA de protéger les civils contre les groupes armés, de localiser et d'éliminer les engins explosifs et d'appuyer la stabilisation de la République centrafricaine.

Nous partageons les préoccupations du Gouvernement centrafricain au sujet de l'augmentation signalée des activités des groupes armés, notamment la violence transfrontalière. L'attaque odieuse commise à la fin du mois de janvier contre les installations douanières de Beloko représente une grave escalade de la part des groupes armés, et nous encourageons tous les acteurs de la région à jouer un rôle constructif pour contribuer à stabiliser le pays. Pour régler durablement ce problème, il faut une coordination entre les forces de patrouille des frontières, une mobilisation concrète des acteurs régionaux et un engagement réaffirmé envers le processus de paix.

Et j'en viens à mon dernier point, à savoir qu'il ne peut y avoir de règlement exclusivement militaire de la crise en République centrafricaine. La seule solution durable passe par le dialogue politique, en plus de l'application intégrale de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019 et de la feuille de route de 2021, négociée au niveau régional, ainsi que par le rétablissement de l'autorité de l'État et la justice pour les victimes. La participation pleine

et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, et leur rôle moteur, la participation effective des jeunes dans toute leur diversité et la participation de membres des minorités ethniques et religieuses au dialogue politique sont essentiels pour rendre le processus de paix en République centrafricaine plus efficace, inclusif et durable.

Malheureusement, certaines entités prédatrices en République centrafricaine cherchent à déstabiliser le pays afin de continuer à exploiter ses richesses à leur profit. Le groupe Wagner commet de nombreuses violations des droits de l'homme dans le cadre de sa campagne pour contrôler les ressources naturelles souveraines de la République centrafricaine. Nous sommes déçus que le Secrétariat continue à s'autocensurer en utilisant des euphémismes pour désigner le groupe, alors qu'il est évident que ses forces sont responsables de bon nombre de ces violations. Le groupe Wagner est arrivé en République centrafricaine en promettant de réduire la violence des groupes armés, mais au contraire, ses agissements alimentent davantage l'insécurité et le conflit. Si les responsables des violations des droits de l'homme ne sont pas tenus de rendre des comptes, la République centrafricaine ne pourra pas parvenir à la paix nécessaire pour libérer le vaste potentiel du pays. Nous appelons une nouvelle fois tous les acteurs à déposer les armes et à choisir la voie du dialogue. Le peuple centrafricain mérite la paix.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M<sup>me</sup> Rugwabiza, de son exposé détaillé. Je remercie également l'Ambassadeur Hilale de l'exposé qu'il nous a présenté et de la contribution notable du Maroc en tant que Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, qui est un autre bon exemple d'utilité de la collaboration entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. Je salue également la participation de la Ministre centrafricaine des affaires étrangères Baipo Temon à la présente séance.

Par l'intermédiaire de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), le Conseil s'est engagé à instaurer la paix et la stabilité en République centrafricaine. Les Émirats arabes unis réaffirment leur appui sans réserve à la Représentante spéciale et à la Mission, et nous soulignons qu'une relation constructive entre la MINUSCA et le Gouvernement est essentielle au succès du pays. L'efficacité de la MINUSCA sera

renforcée par la récente décision concernant l'autorisation des vols de nuit, que nous saluons. Nous espérons que cette collaboration constructive se poursuivra et qu'elle pourra être étendue à d'autres questions clés pour que la MINUSCA puisse pleinement s'acquitter de son mandat. Je voudrais mettre en avant trois aspects qui soulignent l'importance du dialogue et du pragmatisme pour l'avenir.

Premièrement, malgré un ensemble complexe de difficultés, il importe de prendre un moment pour saluer les progrès que le Gouvernement et le peuple centrafricains continuent de réaliser. Parmi les faits nouveaux importants, citons le projet d'organisation d'élections en 2023 ; l'appropriation par le Gouvernement de l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de la feuille de route de Luanda ; et les efforts visant à renforcer les institutions et à améliorer la fourniture de services de base. Tous ces éléments représentent des améliorations qui doivent être préservées. Pour contribuer à la préservation de ces acquis, le Conseil, les États Membres, les acteurs régionaux et l'ONU doivent continuer à appuyer la République centrafricaine. Une assistance soutenue sera indispensable, que ce soit par le renforcement des capacités ou par la fourniture d'un appui technique et financier.

Deuxièmement, étant donné la persistance de l'insécurité en République centrafricaine, la protection des civils doit rester au cœur des actions de l'ONU, ainsi que des efforts régionaux et internationaux. Une attention particulière doit être accordée à la protection des femmes et des filles contre la violence sexuelle endémique, que de nombreux rapports continuent de mettre en évidence. Pour que les femmes soient véritablement autonomes, elles doivent participer pleinement et véritablement, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux processus politiques du pays. Il faut s'opposer à toute tentative de leur nuire ou d'empêcher leur participation. Les Émirats arabes unis sont lucides quant aux difficultés auxquelles se heurte la MINUSCA dans l'exécution de cet élément fondamental de son mandat. La difficulté principale tient à l'expansion des activités des groupes armés et au grave danger qu'ils représentent pour les civils. Bangui et ses voisins doivent travailler ensemble aux côtés des acteurs multinationaux et régionaux afin d'endiguer l'expansion de ces groupes et de couper leurs liens régionaux.

La complexité de la situation en République centrafricaine ne doit pas reléguer au second plan notre conviction qu'il est possible de consolider la paix par le dialogue inclusif. Face à l'escalade actuelle des tensions

intercommunautaires et interreligieuses, le dialogue interculturel et interconfessionnel demeure essentiel pour préserver le tissu social du pays. C'est pourquoi la MINUSCA et le Gouvernement centrafricain doivent redoubler d'efforts pour lutter contre la propagation de la mésinformation et de la désinformation qui alimentent les discours de haine. La dissolution récente de quatre groupes armés est une évolution encourageante. Il importe que la MINUSCA et le Gouvernement restent concentrés sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'accent étant mis sur les programmes communautaires de réduction de la violence.

Troisièmement, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur les liens entre les changements climatiques et les conflits. Nous avons vu par le passé que l'arrivée de la saison sèche est souvent synonyme d'intensification des activités des groupes armés. Grâce à une plus grande mobilité, ils peuvent piller les ressources et étendre davantage leur présence. De toute évidence, il est urgent de s'attaquer aux changements climatiques et à leurs conséquences en République centrafricaine, notamment les répercussions qu'ils continuent d'avoir sur l'insécurité alimentaire. En République centrafricaine, quelque 3,4 millions de personnes, soit plus de la moitié de la population, se trouvent dans une situation d'une insécurité alimentaire extrêmement grave. Les changements climatiques font que les agriculteurs sont aux prises avec des saisons des pluies plus aléatoires et des phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes. Cela se traduit non seulement par une insécurité alimentaire croissante, mais aussi par des tensions accrues entre agriculteurs et éleveurs, ce qui fragilise et déstabilise davantage la situation. En notre qualité de Coprésident du Groupe informel d'experts sur le climat et la sécurité et de prochain président de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous avons l'intention d'organiser d'importantes discussions pour aborder cette question. Nous devons mieux comprendre le lien entre climat et fragilité et déterminer quels sont les outils à notre disposition et que nous pouvons déployer pour nous attaquer à ce lien.

Pour terminer, nous devons continuer à appuyer l'action menée par l'ONU en République centrafricaine tout en nous appuyant sur le leadership de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Nous devons tous travailler ensemble pour accompagner la République centrafricaine sur la voie de la paix et de la stabilité.

**M. Pérez Loose** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Rugwabiza, ainsi que l'Ambassadeur Omar Hilale, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, de leurs exposés importants. Je souhaite la bienvenue à la présente séance à la Ministre centrafricaine des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger.

La République centrafricaine essaie de faire route vers la paix dans un contexte international défavorable, marqué par une perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales, une situation économique difficile et une inflation à la hausse. La situation est aggravée par l'insécurité et la violence, qui empêchent la fin des déplacements de population. D'après le rapport du Secrétaire général (S/2023/108), 56 % de la population centrafricaine auront besoin d'une aide humanitaire. L'appui international ne doit donc pas décliner.

Nous convenons que les défis politiques et les conditions de sécurité en République centrafricaine sont complexes, et nous nous félicitons des progrès accomplis grâce aux efforts du Gouvernement centrafricain, avec le concours de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

À cet égard, nous saluons la décision du Gouvernement de lever l'interdiction des vols de nuit pour la MINUSCA et appelons instamment à ce qu'il soit fait de même en ce qui concerne le déploiement de drones, qui sont nécessaires au travail de la Mission. Il est absolument capital que la MINUSCA ait tout le soutien possible, conformément à l'accord sur le statut des forces.

S'agissant des problèmes rencontrés par la République centrafricaine, dont beaucoup sont abordés dans le rapport, je voudrais me concentrer sur quatre aspects.

Premièrement, le contrôle territorial est central, à la fois pour le renforcement de l'état de droit et pour les institutions et la décentralisation. Les progrès obtenus dans l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et le démantèlement récent de quatre groupes armés revêtent donc un intérêt fondamental. Nous rappelons qu'il importe d'inclure les femmes dans les sphères politiques en tant que gestionnaires des processus de paix, de démobilisation et de réintégration.

Deuxièmement, la sécurité précaire de la population civile est préoccupante, au vu de la multiplication des incidents liés à des engins explosifs. La formation dispensée par la MINUSCA aux Casques bleus et au personnel humanitaire à cet égard tombe à point nommé.

La criminalité organisée ayant ses tentacules dans le trafic de ressources naturelles, la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, avec l'appui de la MINUSCA, est indispensable.

Troisièmement, l'Équateur soutient les processus démocratiques et se félicite des prochaines élections municipales et régionales pour la période quinquennale 2023-2028, prévues en juillet. Nous estimons que la coordination entre le Gouvernement et la MINUSCA dans le processus des élections locales, le redécoupage des circonscriptions administratives et la mobilisation de fonds sont nécessaires pour tenir le calendrier électoral.

La paix ne se maintient pas par la force. Nous appelons donc instamment à faire primer le dialogue sur la désinformation et les discours de haine, ainsi que sur l'incitation à la violence et les menaces. L'Équateur rejette catégoriquement ce type de violence, qui comprend l'incitation à la violence sexuelle contre les membres de l'opposition, en particulier les femmes, et nous saluons l'action menée par la MINUSCA pour dénoncer ces dérives.

Quatrièmement, comme l'a souligné la délégation gabonaise, il n'y a pas de paix sans justice. C'est pourquoi nous encourageons les travaux de la Cour pénale spéciale, qui punit les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, de même que l'action de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation.

L'État est responsable au premier chef de la protection de la population. Par conséquent, nous demandons instamment que les droits humains de la population centrafricaine soient respectés et garantis, que toutes les violations et atteintes en la matière fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites, et que leurs auteurs répondent de leurs actes devant la justice.

L'Équateur se félicite de la signature du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023–2027) entre l'ONU et le Gouvernement. Nous appelons le système des Nations Unies et les institutions financières internationales et régionales à rehausser leur aide afin que la République centrafricaine puisse compter sur la coopération des Nations Unies et accéder à des financements.

Enfin, je tiens à réaffirmer l'engagement de l'Équateur auprès de la MINUSCA, qui se traduit par le détachement permanent d'officiers, principalement des femmes, auprès de la Mission. Il s'agit d'une des contributions que nous apportons à l'Organisation dans la recherche de solutions durables pour les processus de paix.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, de son exposé. Nous sommes reconnaissants au Représentant permanent du Maroc, M. Omar Hilale, de la déclaration qu'il a faite en sa qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix. Nous saluons la participation de la Ministre centrafricaine des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger, M<sup>me</sup> Sylvie Baipo Temon, à la séance de ce jour.

Nous suivons de très près l'évolution des conditions de sécurité en République centrafricaine. Dans l'ensemble, le pays est sous le contrôle des forces gouvernementales, et les capacités de nombreux groupes armés illégaux ont été sensiblement réduites.

En même temps, nous constatons une recrudescence, ces derniers mois, de l'activité des combattants qui sont encore présents dans un certain nombre de zones frontalières. L'intensification des exactions commises par les groupes armés illégaux, notamment les plus irréductibles d'entre eux, l'Unité pour la paix en Centrafrique et le groupe Retour, réclamation et réhabilitation, suscite une vive préoccupation. Il y a également lieu de s'inquiéter de l'émergence de nouvelles formations armées, telles que la coalition Siriri, qui opère près de la frontière avec le Soudan, en coordination avec l'Unité pour la paix en Centrafrique et le groupe Retour, réclamation et réhabilitation.

À cet égard, nous appelons le Conseil de sécurité à prendre des mesures plus énergiques en vue d'une levée totale de l'embargo sur les armes qui vise la République centrafricaine. Nous estimons que cela s'impose afin de renforcer les capacités défensives du pays et de l'aider à combattre les groupes armés illégaux qui refusent de participer à la réconciliation nationale et compliquent la préparation des nouvelles élections dans le pays.

L'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et les membres africains du Conseil de sécurité plaident sans ambiguïté pour une levée des sanctions. Les Centrafricains continuent aussi de la réclamer. Il est clair qu'une stabilisation durable et des progrès dans le processus politique ne seront possibles que si la République centrafricaine reçoit un appui efficace pour le renforcement des capacités de son armée et de sa police nationales.

Nous considérons que l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé à Bangui le 6 février 2019, reste la base qui permettra

de parvenir à la stabilité et à la sécurité. Nous accueillons avec satisfaction les mesures concrètes prises par Bangui pour la poursuite du processus politique, en vue de normaliser la situation dans le pays. Nous appelons toutes les parties à respecter le cessez-le-feu unilatéral annoncé par le Chef de l'État le 15 octobre 2021.

Il nous faut obtenir que les groupes armés illégaux qui n'ont pas signé la feuille de route de Luanda rejoignent également le processus. En vertu de la feuille de route, les parties se sont engagées à cesser les combats, à entamer le désarmement et la démobilisation des ex-combattants. Les chefs rebelles doivent renoncer aux méthodes de combat violentes et engager un dialogue constructif avec Bangui, car il n'y a pas d'autre solution qu'un règlement politique et diplomatique en République centrafricaine.

Nous estimons que les décisions prises dans le contexte du mécanisme de mise en œuvre intégrale de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, l'accord de Khartoum, et de la feuille de route de Luanda contribueront aux efforts de paix à Bangui.

Nous continuons d'aider la République centrafricaine à renforcer ses capacités de défense. Plus d'une cargaison de matériel militaire a été livrée au pays, au su du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. Les instructeurs russes qui ont été envoyés sur place, à la suite d'une demande des autorités légitimes, opèrent avec succès en République centrafricaine. La campagne visant à les discréditer et les tentatives ayant pour but, de manière générale, à faire porter la responsabilité des violations des droits humains aux Forces armées centrafricaines et aux partenaires bilatéraux sont fabriquées de toutes pièces et ne sont pas étayées par des faits vérifiés.

Nous saluons les efforts déployés par les autorités centrafricaines pour assurer la présence de l'État dans le pays, renforcer les structures administratives, poursuivre la réforme du secteur de la sécurité, développer le système judiciaire et préparer les premières élections locales depuis 1988. Dans ce contexte, nous attirons une nouvelle fois l'attention sur les décisions politisées, prises par certains donateurs extérieurs, de geler l'aide budgétaire directe à la République centrafricaine. Cet état de fait risque d'avoir un effet négatif direct sur la situation dans le pays, notamment sur le plan humanitaire, et met en péril les acquis de ces dernières années en matière de réconciliation nationale.

Nous estimons qu'il importe que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la

stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), dirigée par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Rugwabiza, continue à appuyer efficacement les autorités. Nous remercions les membres du personnel militaire des pays fournisseurs de contingents, qui risquent leur vie au quotidien dans l'exercice de leurs fonctions. Nous nous félicitons de la signature d'un plan global pour la sécurité des élections avec l'aide de la MINUSCA. D'une manière générale, nous souhaitons réaffirmer que la MINUSCA doit en particulier consacrer ses ressources à aider les autorités à établir le contrôle de l'État, à lutter contre les groupes armés et à protéger les civils.

Nous sommes très préoccupés par le fait que des ressortissants russes ont été visés par des attaques terroristes en République centrafricaine. Nous condamnons fermement l'agression à Bangui, le 16 décembre 2022, de M. Syty, Directeur général de la Maison russe, une société opérant en République centrafricaine. Nous avons tout lieu de croire que les auteurs de ce crime seront identifiés et dûment punis. Des mesures supplémentaires coordonnées de la part des autorités des États voisins sont nécessaires pour endiguer les mouvements transfrontières illégaux de militants.

Pour terminer, nous tenons à souligner que seule la normalisation complète de la situation sécuritaire permettra à Bangui de se concentrer sur un programme national constructif dans l'intérêt des citoyens et de l'État. Le Conseil de sécurité doit faire tout son possible pour faciliter ce processus, notamment en levant les sanctions qui subsistent contre le Gouvernement légitime.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de Malte.

Je remercie de leurs exposés la Représentante spéciale Rugwabiza et l'Ambassadeur Omar Hilale, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix. Je salue la participation à cette séance de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine. Je présente par ailleurs mes condoléances aux familles des six membres du personnel des Nations Unies qui ont perdu la vie récemment alors qu'ils étaient en service dans le pays.

Notre message aujourd'hui est empreint d'espoir pour la réalisation de la paix et de la stabilité en République centrafricaine grâce à de réels investissements dans la confiance. Nous comprenons la nécessité pour le Gouvernement d'étendre l'autorité de l'État, notamment lorsqu'il s'agit de faire face à la menace des groupes armés, qui profitent des vides sécuritaires pour s'implanter dans des communautés à bout.

Toutefois, nous sommes profondément préoccupés par les conclusions du rapport de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) relatives aux droits humains. Nous condamnons toutes les violations perpétrées par les groupes armés, les Forces armées centrafricaines et autres personnels de sécurité, à savoir le groupe Wagner.

Face aux menaces causées par les acteurs non étatiques, nous soulignons l'importance d'un système judiciaire résilient. Nous saluons le premier verdict de la Cour pénale spéciale, rendu le 31 octobre 2022, qui déclare les accusés coupables de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Nous nous félicitons également de la prorogation du mandat de la Cour jusqu'en 2028.

Malte est profondément attachée à la lutte contre toutes les formes de violence, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre et les violations graves commises contre les enfants. Nous saluons la décision du Gouvernement de mettre en place un comité stratégique chargé de prévenir et de combattre les violences fondées sur le genre liées au conflit. En outre, nous appelons instamment à l'élaboration d'une stratégie visant à prévenir et à éliminer les six formes de violations graves commises contre les enfants, telles que reconnues par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés.

Un engagement renouvelé en faveur de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine permettrait de mieux préserver la confiance. L'action cruciale de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation ainsi que les progrès du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement restent essentiels. Nous nous félicitons de la dissolution de quatre groupes armés parmi les signataires de l'Accord et encourageons le Gouvernement à consolider ces acquis. Ce n'est qu'à travers un cessez-le-feu et un dialogue continu entre le Gouvernement et les groupes armés qu'un chemin vers la paix pourra être tracé, de concert avec les partenaires internationaux et régionaux.

Nous attendons également avec intérêt la tenue d'élections locales dans le courant de l'année, pour la première fois depuis 1988. Des élections inclusives, libres et régulières ainsi que la création d'un espace civique représentant toutes les parties prenantes sont essentielles à toute société démocratique. La participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité des femmes, des jeunes, des personnes déplacées à l'intérieur de leur

pays et des réfugiés reste de la plus haute importance. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par les rapports concernant les difficultés rencontrées par les autorités dans l'organisation des élections locales, par la récente loi sur le référendum ainsi que par la destitution de membres de la Cour constitutionnelle. Nous prenons acte de l'engagement public du Gouvernement à adapter prochainement les plans budgétaires actuels afin de faciliter la tenue des élections locales.

Malte continue d'appuyer l'action de la MINUSCA. Nous nous réjouissons de la récente décision concernant l'interdiction des vols de nuit, qui ne constitue plus un obstacle aux efforts de la Mission pour assurer l'évacuation sanitaire des soldats de la paix blessés. Bien que nous prenions note des violations de l'accord sur le statut des forces, il importe que la MINUSCA continue d'opérer sans restriction. À cet égard, Malte se félicite des efforts déployés par la MINUSCA pour mieux faire connaître son mandat, ce qui est fondamental pour lutter contre la désinformation.

Nous devons également nous efforcer de remédier à la situation humanitaire, car 3,4 millions de personnes n'ont qu'un accès limité, voire aucun accès, aux services de base, tels que l'eau et l'assainissement. L'inflation se poursuit également à un rythme soutenu, le prix de la plupart des produits de base ayant au moins doublé depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui exacerbe les besoins humanitaires de millions de personnes déjà confrontées à une insécurité alimentaire aiguë et aux changements climatiques.

Pour terminer, nous soulignons l'importance de susciter la confiance dans les relations de la MINUSCA avec le peuple centrafricain. Nous sommes convaincus qu'investir dans la bonne gouvernance contribuera au renforcement du dialogue et de la justice, en lieu et place de la violence et de l'impunité. Malte continuera d'exprimer son attachement indéfectible à l'aide à la République centrafricaine sur la voie d'une paix et d'une stabilité durables.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

**M<sup>me</sup> Baïpo Temon** (République centrafricaine) : Qu'il me soit permis d'adresser mes chaleureuses salutations au Conseil de sécurité et mes remerciements pour les salutations qui m'ont été adressées. Je voudrais aussi

exprimer mes remerciements à chacun des participants ici présents, et leur adresser ceux de S. E. M. Faustin Archange Touadera, Président de la République centrafricaine et Chef de l'État et du Gouvernement centrafricain, que M. Félix Moloua, Premier Ministre et Chef du Gouvernement dirige, ainsi que ceux du peuple centrafricain pour l'intérêt porté à notre pays, la République centrafricaine, à travers la mobilisation de la communauté internationale, représentée par l'Organisation des Nations Unies et, plus particulièrement, par le Conseil de sécurité.

Je voudrais également saisir l'occasion de cette prise de parole pour féliciter les nouveaux États qui ont rejoint le Conseil de sécurité en tant que membres non permanents. Je tiens à vous féliciter particulièrement, Madame la Présidente, pour la présidence de votre pays pour ce mois de février.

C'est avec un plaisir renouvelé que je me présente devant le Conseil de sécurité afin de porter la voix de la République centrafricaine, mon cher et beau pays, et cela afin de faire part de la situation de mon pays et de partager avec les membres du Conseil les remarques et commentaires du Gouvernement quant au rapport (S/2023/108) qui vient de nous être présenté en synthèse par la Représentante spéciale, M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Je saisis également l'occasion pour la remercier et la féliciter pour sa présentation claire et concise, ainsi que pour le travail réalisé auprès des autorités centrafricaines, et aussi l'encourager dans sa lourde tâche de piloter la MINUSCA aux fins de résultats.

Je ne pourrais clore mes remerciements sans saluer l'engagement de l'Ambassadeur Hilale auprès de la République centrafricaine dans le cadre de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix. Je voudrais lui exprimer la reconnaissance du Gouvernement et du peuple centrafricains pour le travail mené dans ce cadre afin de mobiliser les partenaires et les États Membres de l'ONU amis à rester solidaire de mon pays. Ces remerciements s'adressent également à tous les membres de la formation qu'il pilote. Je joins ma voix à la sienne pour appeler au soutien aux prochaines élections, élections locales qui se tiendront en juillet 2023, et dont le chronogramme a été présenté par l'Autorité nationale des élections.

Pour revenir au sujet qui nous mobilise aujourd'hui, à savoir la situation en République centrafricaine, et dont le rapport s'organise autour de 11 points, je voudrais

exprimer tout d'abord la gratitude du Gouvernement et du peuple centrafricains à la communauté internationale à travers la MINUSCA, et la remercier pour les appuis multiformes dans un contexte aussi complexe que compliqué. Je voudrais également appuyer la déclaration de l'Ambassadeur Hilale en exhortant la communauté internationale à rester mobilisée auprès de la République centrafricaine, afin de renforcer la coopération sécuritaire pour atteindre le succès d'un retour à la paix effectif.

Tout en saluant les acquis de nos efforts collectifs, il faut noter que des améliorations restent à mener, et cela par un travail coordonné et respectueux les uns des autres afin que les anomalies et incohérences cessent de constituer un frein au processus politique pour la paix en alimentant l'insécurité et la précarité en République centrafricaine.

Je voudrais à présent partager avec le Conseil la situation en République centrafricaine et lui faire part des remarques du Gouvernement sur le rapport du Secrétaire général. Il faut savoir que la République centrafricaine, mon pays, est un pays d'une population estimée à 5 millions d'habitants, soit 5 millions de femmes et d'hommes dont les droits et la dignité, en ce XXI<sup>e</sup> siècle, continuent d'être méprisés et bafoués par les ennemis de la paix qui n'ont ni loi, ni foi. À la folie de leurs velléités de servir les causes lugubres, ils mènent une guerre par procuration au peuple centrafricain et aux institutions de la République. Leurs rémunérations acquises par l'exploitation illicite des ressources naturelles, dont ils se galvanisent pour se renforcer en armement, et ainsi rester des acteurs utiles à toute œuvre de déstabilisation pour l'accès au pouvoir par la force ou toute autre motivation.

Nous sommes au XXI<sup>e</sup> siècle, et celles et ceux qui ont eu à visiter la République centrafricaine pourraient décrire le paradoxe de ce pays. Un État peu peuplé, vaste en superficie, et possédant d'innombrables ressources naturelles et doté d'une terre généreuse, mais soumis à la tyrannie d'hommes, imposant ainsi à tout un peuple de vivre dans une situation de précarité inacceptable et surtout incompréhensible.

En effet, avec les exactions et l'extrémisme violent perpétrés par les groupes armés, la population ne peut avoir accès à sa terre pour une culture en vue de répondre à sa consommation personnelle. Les autorités de la République centrafricaine sont coupées de toute possibilité d'exploiter les ressources de son sous-sol pouvant lui permettre de soutenir des programmes de développement économique et social efficaces.

À cela s'ajoute, en République centrafricaine, une campagne de diabolisation menée à la faveur d'enjeux géopolitiques et géostratégiques de puissances motivées par des objectifs économiques et de positionnement, et pour lesquels tous les moyens sont utilisés pour marginaliser un pays et une population déjà bien meurtris. De plus, une campagne négative visant à prendre en otage la population centrafricaine en mobilisant activement à empêcher tout appui financier aux autorités centrafricaines, cela pour soumettre le pays à l'asphyxie et soulever une crise sociale.

Cela veut dire que c'est un bien triste avenir offert à la jeunesse centrafricaine. Une jeunesse qui pourtant n'aspire qu'à la paix, celle dont tout être humain devrait pouvoir bénéficier et cela, sur la terre de ces ancêtres. Cela veut dire également que les perspectives d'avenir n'ont qu'une alternative : la violence en réponse à la violence pour seule survie. En effet, le rapport présenté a fait état d'un bon nombre de choses, de points, mais pas de l'essentiel, et particulièrement pas de ce à quoi aspire le peuple centrafricain.

Il serait opportun, un jour, de nous attabler et de débattre des résultats escomptés de la mise en place de la MINUSCA. Tout d'abord parce que nous en sommes comptables, en premier lieu, vis-à-vis de la population. Car n'oublions pas que le mandat de la MINUSCA est la protection des civils. Ensuite, parce qu'il ne suffit pas de faire un point de la situation sécuritaire et politique en République centrafricaine, sans faire une évaluation des actions et résultats escomptés de ce que nous faisons. En effet, il va nous falloir nous rendre à l'évidence de devoir travailler ensemble à la paix, et cesser de parler de paix. Pour cela, il nous faut nous axer sur les réalités que vivent les Centrafricains et les Centrafricaines et non sur les faits extrapolés à dessein, au nom de l'humanité, voire au nom de la compassion vis-à-vis de la misère dont laquelle vit un peuple, ou encore de l'exploitation illicite des ressources naturelles, dont l'État centrafricain est dépourvu.

Il faut savoir que nous sommes bien conscients des réalités de ce monde et du paradoxe entre les richesses que possèdent la République centrafricaine et la misère dans laquelle vit sa population. C'est aussi une bien triste conséquence de la réalité de ce monde. Un monde en chaos, en chaos malgré nos efforts collectifs, tout simplement parce que les solutions prônées sont en déphasage avec les réalités des États.

Nous continuerons à nous retrouver ici autour de rapports et de projets de résolution à volonté. Mais je

pense qu'après 13 opérations de paix multilatérales et neuf ans d'opérations de maintien de la paix au nom de la MINUSCA, il nous faut urgemment nous concentrer sur le fait d'asseoir véritablement cette paix tant invoquée afin de pouvoir enfin arriver à la maintenir.

Nous pouvons débattre sur les différents points du rapport présenté par le Secrétaire général. Nous pouvons aussi continuer à compter les morts, les déplacés, les réfugiés. Mais n'est-il pas mieux de nous concentrer à trouver une solution concrète à la cause du problème centrafricain ? Ou nous pouvons aussi nous focaliser sur des non-sujets, à l'exemple des restrictions des vols de nuit, sujet amplifié à volonté lors du renouvellement du mandat de la MINUSCA, nous faisant oublier que le mandat premier est loin d'être atteint.

Nous connaissons la cause du problème centrafricain. Les membres du Conseil connaissent la cause du problème centrafricain. Il suffit désormais de vouloir la traiter. Il convient de rappeler que l'appel de la République centrafricaine à la communauté internationale a été fait du fait d'une agression en 2013 par un mouvement rebelle appelé la Séléka, qui, en quelques jours, a massacré des milliers d'innocents et poussé au déplacement des milliers d'autres. Aujourd'hui, quel en est le bilan ? Qu'en est-il neuf ans après ?

Sur le plan politique, des efforts continuent dans un processus politique pour la paix et la réconciliation mutualisé avec la feuille de route de Luanda, venue en complément pour ramener à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine les groupes armés récalcitrants, ayant repris le chemin de la rébellion et cela en présence des forces onusiennes à hauteur d'environ 13 000 personnes. Il nous faut apprécier les efforts constants des autorités pour préserver l'ancrage démocratique, bâtir un état de droit et restaurer l'autorité de l'État sur tout le territoire ; un processus long et fastidieux, mais qui, avec l'échéance des élections locales, doit pouvoir permettre d'accélérer la politique de décentralisation, et ainsi accélérer le développement local. Je réitère que je joins ma voix à celle de l'Ambassadeur Hilale pour solliciter la mobilisation de la communauté internationale aux fins de la tenue de ces élections locales pour permettre de finaliser un processus démocratique voulu et initié ensemble.

L'état du monde actuel laisse à croire que les sanctions appliquées uniquement pour sanctionner ne sont point efficaces, surtout lorsqu'elles sont disproportionnées et imposées de manière injuste et immorale pour obliger à plier, au seul motif qu'un peuple a lancé un appel légitime

pour qu'on l'aide à survivre. Pour un jeune État comme la République centrafricaine, il faut noter que le processus politique est long et fastidieux, je l'ai dit. Il est surtout rendu difficile et pénible par d'incessantes ingérences ayant pour seul objectif de nous détourner de l'objectif premier et de l'enjeu réel qui est de rendre à son peuple sa souveraineté et sa capacité de s'exprimer sur ce qui le concerne en premier lieu et au premier chef, à savoir son développement et son bien-être social. N'oublions pas que nul ne peut prétendre aimer la République centrafricaine mieux que les Centrafricains eux-mêmes.

Sur le plan sécuritaire, la recrudescence des attaques des groupes armés et l'utilisation d'engins explosifs, ainsi que de drones, tend à rendre la situation sécuritaire alarmante. En effet, les derniers événements observés, tels que l'attaque dans la Vakaga, à Sikikédé, le 14 février, ayant causé de nombreuses pertes humaines et la prise d'otage d'officiers des Forces armées centrafricaines, et les assassinats du 18 février à Paoua, auxquels s'ajoutent les velléités vis-à-vis des forces onusiennes et du personnel humanitaire, doivent nous obliger à revoir le format du mandat de la MINUSCA, afin, premièrement, de répondre à la mission de protection des civils avec un déploiement efficace qui oblige à protéger de manière effective les civils lors des attaques des forces négatives, pour ne point arriver après l'heure, et, deuxièmement, de ne pas revivre les erreurs des dernières échéances électorales, notamment avec un plan de sécurisation des élections qui n'a point donné les résultats escomptés et a fait revivre une nouvelle agression par des groupes armés. Devant la recrudescence de ces attaques des groupes armés, des menaces, des désinformations et des incitations à la haine orchestrées sur les réseaux sociaux afin de créer une psychose au sein de la population, nous devons nous attabler et réfléchir à l'efficacité gagnée par l'augmentation des troupes onusiennes présentée comme étant la réponse à l'échec du plan de sécurisation qui devait couvrir les échéances électorales de 2020-2021, échéances au cours desquelles la nouvelle rébellion a vu le jour. Cela nous a obligés à faire appel une nouvelle fois à la communauté internationale et aux organisations sous-régionales.

Le rapport du Secrétaire général fait état de la situation de la MINUSCA en République centrafricaine et notamment des restrictions aux libertés de circulation. Il est important de rappeler les appels restés lettre morte des autorités centrafricaines à un travail coordonné, notamment dans le cadre de l'augmentation des troupes et de l'identification de ces troupes. Les membres du Conseil savent-ils que malgré nos incessantes demandes,

aucun signe de collaboration ni de coordination n'a été manifesté, cela en totale violation de la souveraineté de la République centrafricaine ? Il me paraît important de rappeler que, dans toutes les résolutions, il est souligné qu'il incombe aux autorités centrafricaines, en premier lieu, d'assurer la protection de sa population et de son territoire. Comment répondre à ce rappel si nous n'avons point le droit, a minima, de savoir qui est convié à se rendre en terre centrafricaine. N'est-ce pas là un droit souverain qui est bafoué insidieusement ? Quel pays ici présent est en mesure d'accepter de telles pratiques ?

Les termes de l'accord sur le statut des forces, l'accord qui lie le Gouvernement centrafricain à l'opération de la MINUSCA, sont clairs. Un certain nombre d'exemptions ont été tolérées par le Gouvernement centrafricain, même au-delà de l'acceptable, mais il est important de ne point oublier que la République centrafricaine a sollicité un soutien à sa quête de sécurisation, et non une mise sous tutelle, voire une substitution, des autorités centrafricaines. Ces restrictions énoncées sont à apprécier au regard des abus, face à la vulnérabilité de la République centrafricaine, et mettent en lumière les contradictions vis-à-vis du mandat alloué en parlant de sécurisation sans un niveau de contrôle adéquat. C'est d'ailleurs ce minimum de niveau de contrôle qui a permis, je donne un exemple, l'arrestation d'un couple arrivé avec un bébé de 6 mois en terre centrafricaine pour une mission religieuse, en qualité de missionnaires, et qui s'est retrouvé dans la périphérie de la capitale centrafricaine à utiliser des drones. Arrêtés, ils ont été refoulés du territoire centrafricain. Il s'agit là d'un cas parmi d'autres. C'est dire qu'un minimum de contrôle est nécessaire pour parler de sécurisation.

Sur le plan économique, la crise persistante, ajoutée aux impacts de la crise sanitaire liée à la maladie à coronavirus (COVID-19) et de la crise Ukraine-Russie, n'épargne pas l'économie centrafricaine déjà mise à mal du fait de sa situation et de son statut de pays sous-développé. La République centrafricaine n'échappe pas aux conséquences de la flambée des prix des denrées de première nécessité et des produits pétroliers, qui attisent les tensions sociales. Cette situation économique et financière préoccupante aggrave la situation humanitaire déjà bien alarmante du fait des incessantes attaques des groupes armés et des exploitations illicites des ressources naturelles, tout comme une opération de maintien de la paix et des organisations non gouvernementales humanitaires qui, avec leur lot d'exonérations, handicapent tout autant l'économie centrafricaine.

Comment inverser la situation humanitaire sans travailler sur la cause, à savoir les groupes armés, qui empêchent la population d'avoir accès à son propre jardin, qui empêchent les autorités centrafricaines de mener des programmes économiques sur la base du potentiel que recèlent les ressources naturelles du pays ? Comment réduire l'alerte humanitaire, lorsque 80% des dons alloués par les bailleurs sont utilisés uniquement au fonctionnement des organisations non gouvernementales et autres associations ? Comment résoudre l'alerte humanitaire, lorsque la misère est entretenue par l'exploitation du personnel centrafricain, même sur le territoire centrafricain ?

Si nous voulons mettre fin à cette situation humanitaire alarmante, nous le pouvons, mais il nous faut le vouloir au préalable. Il nous faut réduire les capacités meurtrières de ces groupes armés. Je ne m'attarderai point sur les violations des droits humains du fait du deux poids, deux mesures observé dans le traitement de certains dossiers, notamment un travail fait sans la participation des autorités centrafricaines locales, des cas relevés et impossibles à vérifier, ou des décisions motivées par les incohérences connues, telles que le retrait des troupes gabonaises en 2021, sur la base de dénonciations calomnieuses, voire de la désinformation, et d'une lutte contre l'impunité à deux vitesses, avec une liste de sanctions laissée dans le tiroir, laissant ainsi les bourreaux du peuple centrafricain poursuivre leurs exactions.

N'oublions point qu'il ne faut pas demander le possible et l'impossible à la fois. Bâtir un état de droit et à la fois travailler comme si nous étions dans un État stable est humainement impossible. Il faut noter que notre efficacité est conditionnée par un travail structuré, coordonné et ordonné. À courir plusieurs lièvres à la fois, nous n'en attraperons aucun. C'est-à-dire que nous n'arriverons à aucun résultat, car il n'existe pas de solution ou d'alternative sécuritaire autre que celle de lutter ensemble contre les ennemis de la paix en République centrafricaine, les forces du mal que sont les groupes armés.

La stabilisation de la République centrafricaine est aujourd'hui plus qu'hier un impératif. C'est ensemble que nous devons penser à stabiliser la République centrafricaine et à ramener la paix. Il ne fait d'ailleurs aucun doute que la seule solution, face à des groupes armés lourdement armés et équipés avec des armes sophistiquées, dans une région d'Afrique centrale où aucun des États n'est ni fabricant ni vendeur d'armes, est de revoir le mandat de l'opération de maintien de la paix au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il nous faut une opération robuste et efficace pour

mettre fin au calvaire du peuple, lassé par des décennies d'agression de son territoire, de crimes, de déstabilisation de ses institutions et d'exploitation illicite de ses ressources minières.

Le contexte centrafricain nécessite de ne point contourner nos manquements et nos erreurs, qui ont compliqué la situation politique et sécuritaire en République centrafricaine, pour mettre en place une opération qui aura pour objectif d'imposer la paix et la stabilité, afin de rompre avec les problématiques de précarité, et donc de violations des droits humains, rompre avec les problématiques de désinformation et d'incitation à la haine en offrant à la population des alternatives saines et réelles, et non des promesses illusoire. Soyons ensemble des faiseurs de rêves, et non des vendeurs de rêves.

Pour cela, travaillons en solidarité, sans concept de puissants à faibles, ni de dominants à dominés. N'oublions point que nous ne sommes tous que des humains. Travaillons à réduire les discriminations, à lever les sanctions injustes, perverses et sans résultat. Cessons de légitimer les groupes armés par des sanctions aux effets contraires à ceux recherchés et surtout ne faisons pas des victimes des oppresseurs et des bourreaux des victimes.

Pour terminer, j'invite les membres du Conseil à se mettre à la place des Centrafricains et des Centrafricaines, en faisant leur leur cause, leur quête d'une vie digne, en soutenant la levée des sanctions injustes imposées au Gouvernement centrafricain, telles que la résolution sur l'embargo contre la République centrafricaine, qui légitime les groupes armés au détriment des autorités légitimes – un texte qui n'a aucun sens suite à la levée de la limitation d'accès aux armes pour les forces régulières – et en soutenant la levée des sanctions restantes dans le cadre du Processus de Kimberley ainsi que la mise en œuvre des sanctions sur la libre circulation et le gel des avoirs des personnes sous sanction pour crime contre l'humanité.

Le peuple centrafricain prie les membres du Conseil de ne point se tromper d'ennemi. La République centrafricaine, le Gouvernement, le peuple centrafricain ne sont pas leurs ennemis, ne sont pas l'ennemi. Le peuple centrafricain souhaite simplement des partenariats mutuellement bénéfiques selon le principe d'égalité et sans discrimination.

Puisse la paix prendre forme dans ce monde en perpétuelle lutte. Puisse la paix prendre forme en République centrafricaine.

*La séance est levée à 12 h 25.*